

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté DRAAF-DREAL n°600 du 5 septembre 2022 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Pays de la Loire

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 211-80 et suivants,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-08-04-00005 du 4 août 2021 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21.231 du 30 août 2021 portant désignation des zones vulnérables à la pollution des nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire (PAR Pays de la Loire);

Vu l'arrêté n° 2015 du 5 octobre 2021 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Pays de la Loire ;

Vu les propositions du groupe régional d'expertise nitrates (GREN) réuni le 10/05/22 et le 16/06/22 et consulté du 11/07/22 au 25/07/22 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

DRAAF - DREAL Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud – CS 67516 – 44275 NANTES cedex 2
Téléphone : 02 72 74 70 00 – Télécopie : 02 72 74 70 01
Site Internet :www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/

ARRÊTE

Article 1er: Objet et champ d'application

Le présent arrêté fixe le référentiel régional mentionné au b du 1° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Ce référentiel permet de calculer, pour chaque îlot cultural situé dans la zone vulnérable de la région des Pays de la Loire, la dose prévisionnelle d'azote à apporter à la culture. Selon la culture, le présent référentiel peut préconiser l'utilisation de la méthode du bilan prévisionnel, le recours à une dose plafond ou le recours à une dose pivot.

L'annexe 1 liste les types de cultures présents dans les zones vulnérables de la région des Pays de la Loire et indique pour chacun d'entre eux la méthode de calcul de la dose prévisionnelle d'azote à utiliser.

Conformément à l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié susvisé, le calcul, pour chaque îlot cultural localisé en zone vulnérable, de la dose prévisionnelle selon les règles du présent arrêté et de ses annexes, est obligatoire pour tout apport de fertilisant azoté.

Le détail du calcul n'est pas exigé :

- pour les cultures recevant une quantité d'azote total inférieure à 50 kg par hectare ;
- pour les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN);
- pour les cultures dérobées ne recevant pas d'apport de fertilisant azoté de type III.

Toutefois, les doses apportées sont renseignées à la parcelle sur le cahier d'épandage et doivent rester dans les limites prévues par l'arrêté régional susvisé du 16 juillet 2018, établissant le programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Les effets résiduels des apports organiques sur dérobées et CIPAN sont intégrés dans le calcul de l'équilibre de la fertilisation de la culture suivante.

Article 2 : Cultures avec bilan prévisionnel

- 1° Les annexes 2 et 3 fixent l'écriture opérationnelle de la méthode de calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter selon la méthode du bilan prévisionnel :
- a) annexe 2, pour les grandes cultures: céréales à paille, maïs, sorgho, pomme de terre de consommation, mélange de cultures¹, oléagineux et protéagineux (colza, tournesol, lin, chanvre);
- b) annexe 3, pour les prairies.
- 2° Les annexes 2-3 et 3-3 fixent, pour les cultures listées aux 1°a et 1°b ci-dessus, les valeurs par défaut nécessaires au paramétrage de la méthode de calcul de la dose prévisionnelle d'azote commune à plusieurs cultures pour le 1°a et aux prairies pour le 1°b.

la catégorie « mélange de cultures » concerne les cultures où une plante fixatrice d'azote (protéagineux) est mélangée avec une ou plusieurs plantes non fixatrices d'azote (céréales).

3° - Le rendement prévisionnel, pour les cultures listées au 1°a, ci-dessus, est égal à la moyenne des rendements réalisés sur l'exploitation pour la culture considérée, pour des conditions comparables de sol au cours des cinq dernières années, en excluant la valeur maximale et la valeur minimale et ce, conformément au c) du 1° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié susvisé.

Les cinq dernières années s'entendent comme les cinq dernières campagnes culturales successives. S'il manque une ou plusieurs références pour une ou plusieurs des cinq dernières années, il est possible de remonter aux années précédentes ou de prendre la valeur du référentiel en remplacement de l'année ou des années manquantes et de procéder à la moyenne selon la même méthode.

Afin de conforter les objectifs de rendement retenus par parcelle, un tableau de potentiel de rendement par parcelle ou groupe de parcelles peut être établi par les exploitants (voir en annexe 6).

Lorsque les références disponibles sur l'exploitation sont insuffisantes pour les dissocier par type de sol, le rendement moyen sur l'exploitation au cours des cinq dernières années est utilisé en lieu et place de ces références.

Lorsque les parcelles de l'exploitation ont des potentiels de rendement différents, l'exploitant ajuste le rendement objectif de la culture par groupe de parcelles aux conditions de culture homogènes (type de sol notamment) et s'assure que le rendement pondéré par la surface des groupes de parcelles est égal au rendement moyen pour la culture à l'échelle de l'exploitation.

4° - Lorsque les références de rendement disponibles sont insuffisantes pour effectuer le calcul selon la méthode présentée au 3° ci-dessus, les valeurs par défaut définies dans l'annexe 2-3 – tableau 5 sont utilisées. L'annexe 2-4 présente les références de rendements de productions par petites régions agricoles.

L'utilisation de ces références est autorisée à condition d'être jeune agriculteur ou nouvel exploitant depuis moins de trois ans sans avoir connaissance des rendements de son prédécesseur, ou être en réorientation de son assolement pour un exploitant en place.

Article 3: Cultures avec dose plafond ou dose pivot

Ces doses s'expriment sous forme d'azote efficace, sauf cas particulier.

1° Cultures avec dose plafond: pour les cultures mentionnées à l'annexe 4 (maraîchage, arboriculture, horticulture, vigne, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, cultures portegraines, tabac, soja et légumineuses diverses), la dose totale d'azote prévisionnelle est plafonnée par hectare. L'annexe 4 fixe cette valeur plafond pour chaque culture et par cycle de culture dans le cas du maraîchage. Le cas des cultures dérobées en interculture longue est mentionné à l'annexe 5.

Les cultures hors-sol ne sont pas concernées par le présent arrêté régional de fertilisation ; est entendue comme culture hors-sol, toute culture dont l'ensemble des apports et des rejets est maîtrisé sans fuite dans le milieu.

2° Cultures avec dose pivot : aucune culture n'est identifiée avec un besoin exprimé sous forme de dose pivot².

3° Cultures non mentionnées dans les annexes 2, 3, 4 et 5 : la dose maximum de 210 unités d'azote efficace ne doit pas être dépassée (« dose balai »).

² Voir définition à l' Annexe 8 : glossaire

Article 4 : Coefficient d'équivalence engrais

Les coefficients d'équivalence engrais minéral pour les principaux fertilisants azotés organiques figurent en annexe 2-3 (tableaux 14 et 14-bis) pour les cultures et en annexe 3-3 (tableau 22) pour les prairies.

Ce coefficient d'équivalence représente le rapport entre la quantité d'azote apportée par un engrais minéral et la quantité d'azote apportée par le fertilisant organique permettant la même absorption d'azote que l'engrais minéral. Il est différent selon qu'il est calculé pour la période du bilan (valeur retenue dans les tableaux 14 et 14bis) ou pour l'ensemble du cycle cultural. Il est utilisé pour calculer la quantité d'azote efficace apportée.

Article 5 : Fourniture d'azote par le sol, par les fertilisants organiques et l'eau d'irrigation

1° - Azote fourni par le sol :

Les valeurs de fourniture d'azote par les sols figurant dans l'annexe 2-3 – tableau 8 du présent arrêté peuvent être adaptées au niveau de chaque exploitation à condition que la valeur utilisée soit justifiée par une analyse correspondant à l'îlot cultural considéré ou à un îlot présentant des caractéristiques comparables de sol et d'histoire culturale.

2° - Azote fourni par les fertilisants organiques :

Les valeurs de fourniture d'azote par les fertilisants organiques figurant dans l'annexe 2-3 - tableaux 13 et 13-1 du présent arrêté peuvent être adaptées au niveau de chaque exploitation à condition que la valeur utilisée soit justifiée par une ou des analyses représentatives et récentes (moins de 4 ans et conditions équivalentes de production) du fertilisant organique épandu.

Pour les systèmes de production dans lesquels la composition du fertilisant organique produit est variable au cours du temps, plusieurs analyses sont indispensables pour caractériser le fertilisant organique épandu.

3° - Azote fourni par l'eau d'irrigation :

Les valeurs de fourniture d'azote par l'eau d'irrigation doivent être justifiées au niveau de chaque exploitation soit :

- par une analyse effectuée sur la ressource : il est possible d'utiliser une bandelette avec un lecteur automatique de la teneur en azote ;
- ou par des résultats d'analyse sur la masse d'eau utilisée mis à disposition par un prestataire ou publiés par les organismes publics. La valeur utilisée doit correspondre au résultat disponible le plus récent.

En cas d'absence de référence locale sur la masse d'eau et d'analyse spécifique de l'eau d'irrigation, la teneur en azote est fixée par défaut à 40 mg/L (annexe 2-3 - tableau 12 bis).

Les valeurs retenues ainsi que la méthode utilisée sont reportées sur le cahier d'épandage avec le volume d'eau utilisé pour chaque tour d'eau.

Article 6 : Obligation de l'analyse de sol

L'analyse de sol annuelle obligatoire mentionnée au c) du 1° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 susvisé, est le reliquat sortie hiver.

Toutefois, si l'exploitant se trouve dans l'une des trois situations suivantes, il garde le choix entre l'azote total , le taux de matière organique, et le reliquat sortie hiver sur la profondeur recommandées dans la limite de la profondeur du sol :

l'exploitant utilise un RSH issu d'un réseau régional qualifié;

- l'exploitant utilise un RSH modélisé prenant en compte les conditions pédo-climatiques et agronomiques de l'exploitation;
- l'exploitation a moins de 30 ha de surface en céréales, oléagineux et protéagineux (SCOP) ou moins de 2 ha d'îlots maraîchers.

Dans tous les cas, le recours à une donnée issue d'un réseau régional qualifié ou d'une modélisation issue d'un outil n'exonère pas l'exploitant de l'obligation de réalisation de l'analyse de sol annuelle obligatoire parmi les trois choix mentionnés ci-dessus.

Article 7 : Recours à des outils de calcul de dose prévisionnelle

Les méthodes de calcul utilisées ne peuvent différer de celles figurant en annexes 2 et 3 qu'à condition que l'exploitant utilise un outil de calcul de la dose prévisionnelle. Pour les cultures relevant de l'article 3 du présent arrêté, la dose prévisionnelle ne peut être supérieure à la dose plafond fixée par l'arrêté qu'à condition que l'exploitant utilise un outil de calcul de la dose prévisionnelle.

L'outil utilisé est conforme à la méthode du bilan prévisionnel telle que développée par le Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée (COMIFER).

Lorsque le paramétrage de l'outil requiert la réalisation de mesures ou d'analyses propres à l'exploitation, ces mesures et/ou analyses sont tenues à disposition de l'administration.

Article 8 : Outils de pilotage

Conformément au 2° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 susvisé, il est recommandé d'ajuster la dose prévisionnelle précédemment calculée, au cours du cycle de la culture, en fonction de l'état de nutrition azotée mesurée par un outil de pilotage.

Article 9 : Dépassement de la dose totale prévisionnelle

Conformément au 3° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 susvisé, tout apport d'azote réalisé supérieur à la dose totale prévisionnelle calculée selon les règles énoncées dans le présent arrêté doit être dûment justifié par l'utilisation d'un outil de raisonnement dynamique ou de pilotage de la fertilisation, ou par une quantité d'azote exportée par la culture supérieure au prévisionnel ou, dans le cas d'un accident cultural intervenu postérieurement au calcul de la dose prévisionnelle, par la description détaillée, dans le cahier d'enregistrement, des événements survenus, comprenant notamment leur nature et leur date.

Article 10 : Plan de fumure

Le plan de fumure (voir annexe 6) est établi pour chaque îlot cultural exploité en zone vulnérable, qu'il reçoive ou non des fertilisants. Il est exigible à partir du 1^{er} mars de l'année n pour la campagne culturale commençant en septembre n-1.

Article 11 : Actualisation des références techniques

Le GREN de la région Pays de la Loire se réunit à la demande du préfet de région et au moins une fois par an pour :

- actualiser le référentiel compte tenu de l'évolution des références mentionnées en annexe,
- émettre un avis sur tout autre sujet entrant dans son champ de compétences.

Toute demande de modification des références émanant d'un ou plusieurs membres du GREN, ou extérieure à ce groupe, est adressée aux services assurant le secrétariat du GREN ou au préfet de région qui peuvent saisir l'ensemble des membres du GREN pour expertise.

Article 12: Abrogation

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté DRAAF-DREAL n° 2015 du 05/10/2021 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Pays de la Loire.

Article 13 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 14: Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les préfets de département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Nantes, le 05 septembre 2022 signé Didier MARTIN

INDEX DES ANNEXES

	1 : Tableau de répartition des cultures selon que s'applique l'équation du bilan, une dose ou une dose pivot	
Annexe	2 : Bilan prévisionnel pour la fertilisation azotée des cultures	11
	Annexe 2-1 : Méthode de calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter aux culture	
	Annexe 2-2 : Grille de calcul de la dose d'azote à apporter pour les cultures	13
	Annexe 2-3 : Tableaux de référence pour les cultures	
	Tableau 1 - besoins (b) de la culture (kgN/q ou kgN/tMS)	14
	Tableau 2a, besoins (b) du maïs (kgN/q ou kgN/tMS)	14
	Tableau 2b, besoins (b) du maïs semences	
	Tableau 2c, besoins (b) du sorgho grains et sorgho fourrage	
	Tableau 3, besoins (b) des céréales à paille (kgN/q)	16
	Tableau 3-1, besoins unitaires (b) en azote des blés tendres par variété et par	
	objectif de production (hors blés améliorants ou de force) pour 2022 (en kg/q)	16
	Tableau 3-2, besoins unitaires (b) en azote des blés durs selon les variétés pour	
	2022 (en kg/q)	17
	Tableau 3-3, besoins unitaires (b) en azote des blés améliorants pour 2022 (en	
	kg/q)	
	Tableau 4, besoins (b) de la pomme de terre de consommation (kgN/Ha)	
	Tableau 5 - objectif (Y) de rendement (q/Ha)	
	Tableau 6 – Pi, azote absorbé à l'ouverture du bilan pour les céréales d'hiver (kgN	
	Ha)	19
	Tableau 7 – Pi, azote absorbé à l'ouverture du bilan pour colza, tournesol, chanvr	
	lin, maïs et sorgho (kgN/Ha)	
	Tableau 8 – Mh, fourniture d'azote par le sol pour céréales à paille / maïs / colza /	
	tournesol / chanvre / lin / pomme de terre de consommation (kgN/Ha)	Z I
	Tableau 9 – Mhp, minéralisation de l'azote due à un retournement de prairie (kgN/Ha)	22
	Tableau 10 – Mr, minéralisation nette des résidus de la culture précédente	22
	(kgN/Ha)(kgN/Ha)	22
	Tableau 11 – Mr, minéralisation nette des résidus de jachère précédente (kgN/Ha	
	Tableau 12 – MrCi, minéralisation nette des résidus de culture intermédiaires MrC	_0 `i
	(kgN/Ha)	
	Tableau 12bis – Nirr, azote apporté par l'eau d'irrigation	24
	Tableau 12ter - Volatilisation des engrais minéraux	
	Tableau 13 - Npro, Teneurs en azote des principaux Produits Résiduaires	
	Organiques	24
	Tableau 13-1 - Npro, Teneurs en azote des autres Produits Résiduaires	
	Organiques	26
	Tableau 14 – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des principau	ΙX
	Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour les cultures concernées	28
	Tableau 14bis – Keq des PRO (produits organiques) à prendre en considération e	n
	cas de calcul de la fertilisation des dérobées et des CIPAN	32
	Tableau 15 – Rf, quantité d'azote minéral dans le sol à la fermeture du bilan Rf	
	(kgN/Ha)	33
	Tableau 16 – Ri, quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan (kgN/H	
		33
Annexe	2-4 : Références de rendement par culture	35
	Loire Atlantique – rendement des cultures en qx/Ha	
	Maine et Loire – rendement des cultures en qx/Ha	37

Mayenne – rendement des cultures en qx/Ha	38
Sarthe – rendement des cultures en gx/Ha	40
Vendée – rendement des cultures en qx/Ha	41
Annexe 2-5 : Cas des mélanges de cultures annuelles	
3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Annexe 3 : Bilan prévisionnel pour la fertilisation azotée des prairies	43
Annexe 3-1 : Méthode de calcul	
Annexe 3-2 : Grille de calcul pour les prairies	
Annexe 3-3 : Tableaux de référence	
Tableau 17 – MS, Prairies Objectif de production de la prairie en matière sèch	
(tMS/Ha)(tms/Ha)	
Tableau 18 - %N Prairie, <i>Teneur en azote de l'herbe selon le mode d'exploita</i> i	
Tableaux 19, 20 et 21 – Fourniture d'azote par le sol, restitutions au pâturage	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
contribution du trèfle blanc	
Tableau 22 – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace pour les	
prairies	48
Annessa A. Dese tetele disente platamata permita permita permita permita del più del	4.0
Annexe 4 : Dose totale d'azote plafonnée pour les cultures spécialisées	
Annexe 4-1 : Cultures concernées et méthode	
Annexe 4-2 : Tableaux de référence	
Tableau 23 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de fruits	49
Tableau 24 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de plantes à	
parfums, aromatiques et médicinales	
Tableau 25 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures maraîchères	
Tableau 25bis - Dose maximum Pomme de terre de Noirmoutier	53
Tableau 26 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures porte-graine	
« petites graines »	
Tableau 26 bis : Besoin en azote des cultures porte-graine à « grosses graine	
Tableau 27 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de pépinière	
Tableau 28 - Dose plafond pour autres cultures	56
Annexe 5 : Fertilisation des cultures dérobées en interculture longue	
Tableau 29 – Dose d'azote efficace pour les cultures dérobées en interculture	;
longue	57
Annexe 6 : Exemple de suivi des rendements moyens des parcelles de l'exploitation	58
Annexe 7 : Recommandations du GREN	59
Annexe 8 : Glossaire	60
Abréviations	
Définitions	

Avertissement : pour les cultures non mentionnées au présent arrêté, la dose totale d'azote efficace est plafonnée à 210 kgN/ha.

L'ensemble de ces annexes est consultable sur les sites de la DRAAF et de la DREAL :

Site DRAAF: https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Nitrates

Site DREAL: http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/nitrates

Principales modifications apportées par rapport à l'arrêté n° 2015 du 05/10/2021

- Article 10 : il est précisé que le PPF est exigible à partir du 1^{er} mars de l'année n pour la campagne culturale commençant en septembre n-1.
- Annexe 2-3 Tableaux de références pour les cultures

Le **tableau 1** est corrigé pour ce qui concerne le besoin du colza, comme suit : Si b \times Y <330kgN/ha

Les **tableaux 3-1, 3-2 et 3-3** relatifs aux besoins unitaires en azote des blés sont actualisés à la date de novembre 2021.

Le **tableau 14** a été complété pour les digestats de méthanisation agricole avec rajout de la fraction liquide après séparation de phase

- Annexe 2-5 Cas des mélanges de cultures annuelles

Le troisième alinéa est corrigé comme suit pour être mieux compris : « La différence dans l'application de l'équation [3'] réside dans les besoins de la plante (**b**). Le **b** retenu est celui des espèces non fixatrices. L'objectif de rendement etc. »

- Annexe 4-2 : tableaux de référence pour les cultures spécialisées

Le **tableau 26** relatif aux doses plafond pour les cultures porte graine « petites graines » a été modifié.

Un tableau 26 bis a été rajouté pour les cultures porte-graine à « grosses graines ».

Annexe 1 : Tableau de répartition des cultures selon que s'applique l'équation du bilan, une dose plafond ou une dose pivot

Cultures ou famille de culture		Méthode retenue et annexe correspondante	référence des tableaux à utiliser
	céréales à paille	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1,3,5,8 à16
	maïs	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1,2,5,7,8 à 16
	sorgho	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1, 5,7, 8 à 16
	mélanges de culture	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2-5	1, 3
CULTURES ASSOLEES	pommes de terre de consommation (hors primeurs)	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1,5, 7,8 à 16
	colza	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1, 5, 7,8 à 16
	lin	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1, 5, 8 à16
	tournesol	Bilan prévisionnel (équation 3') Annexe 2	1,5,7, 8 à 16
	autres cultures (tabac, soja, légumineuses)	Dose plafond, annexe 4	28
PRAIRIE		Bilan prévisionnel (équation 4') Annexe 3	17 à 22
DEROBEES EN INTERCULTURE LONGUE	Prairie valorisée avant destruction, couvert végétal récolté, CIVE	Dose plafond, annexe 5	29
	fruits et vigne	Dose plafond, annexe 4	23
	plantes à parfums, aromatiques et médicinales	Dose plafond, annexe 4	24
CULTURES SPECIALISEES	maraîchage et légumes	Dose plafond, annexe 4	25
	porte-graine « petites graines »	Dose plafond , annexe 4	26
	porte-graine « grosses graines »	Dose plafond , annexe 4	26 bis
	pépinières	Dose plafond, annexe 4	27
CULTURES NON NOMMEES		Dose plafond = 210 U Neff	

Annexe 2 : Bilan prévisionnel pour la fertilisation azotée des cultures

<u>Liste des cultures concernées</u>: céréales à paille, maïs, sorgho, mélanges de culture, pomme de terre de consommation, colza, lin, tournesol, chanvre.

Pour établir le bilan prévisionnel de la fertilisation azotée, il est nécessaire de faire appel à :

- une méthode de calcul : la méthode retenue par le GREN des Pays de la Loire est celle du guide méthodologique « Calcul de la fertilisation azotée », COMIFER, 2013, p23, équation [3'] présentée en annexe 2-1;
- une grille de calcul, proposée en annexe 2-2;
- des références propres à chaque exploitation ou à défaut aux références proposées par le GREN des Pays de la Loire listées en annexe 2-3 du présent arrêté.

Annexe 2-1 : Méthode de calcul de la dose prévisionnelle d'azote à apporter aux cultures

<u>Méthode du bilan prévisionnel retenu : cf.</u> guide méthodologique « Calcul de la fertilisation azotée », COMIFER, 2013, p23, équation [3'].

Pour calculer la dose d'azote minéral à apporter, on se base sur l'équation suivante :

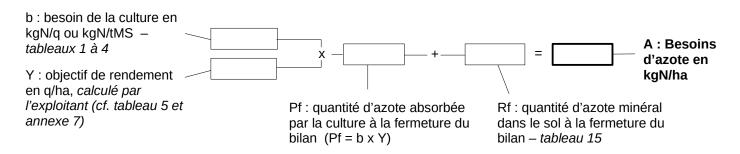
X + Xa = Pf - Pi - Ri - Mh - Mhp - Mr - MrCi - Nirr + L + Rf

X :	Apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse	Correspond à la dose d' N minéral
	Equivalence en engrais azoté minéral des effluents organiques apportés	%Npro : Teneur en azote du produit résiduaire organique (PRO³) (voir tableaux 13, 13.1)
Xa =	%Npro x Q x Keq, correspond à la dose d'azote équivalent engrais disponible pour la culture	Q : Volume ou masse épandue à l'hectare
		Keq : Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (voir tableaux 14 et 14 bis)
Pf:	Quantité d'azote absorbé par la culture à la	b : Besoin d'azote par unité de production
	fermeture du bilan Pf = b x Y	Y: Objectif de rendement (selon historique de la parcelle, de l'exploitation ou si indisponibles, références locales des petites régions agricoles, voir annexe 2-4)
Pi:	Quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan	Dépend de l'état de croissance du peuplement au moment de l'ouverture du bilan (tableaux 6 et 7)
Ri :	Quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan	Equivalent au reliquat sortie hiver (RSH) quand l'ouverture du bilan se situe en fin d'hiver (tableau 16)
Mh:	Minéralisation nette de l'humus du sol	Dépend du stock de matière organique et intègre la minéralisation supplémentaire liée à l'arrière effet des apports réguliers de produits résiduaires organiques (PRO) (tableau 8)
Mhp	:Minéralisation nette due à un retournement de prairie	La valeur dépend de l'âge et de la conduite de la prairie au moment de sa destruction (tableau 9)
Mr :	Minéralisation nette de résidus de récolte	Minéralisation liée à la décomposition des résidus du précédent cultural (tableau 10)
MrCi	:Minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire après destruction	Dépend du volume de la culture et de la date de sa destruction (tableau 12)
Nirr	Azote apporté par l'eau d'irrigation	Dépend de la teneur en azote de l'eau et du volume utilisé (tableau 12 bis)
L:	Pertes par lixiviation du nitrate	Les pertes par lixiviation s'opérant avant l'ouverture du bilan quand celui-ci se tient fin d'hiver, le terme L est le plus souvent négligé.
Rf:	Quantité d'azote minéral dans le sol à la fermeture du bilan	Azote dans le sol non valorisable (tableau 15)

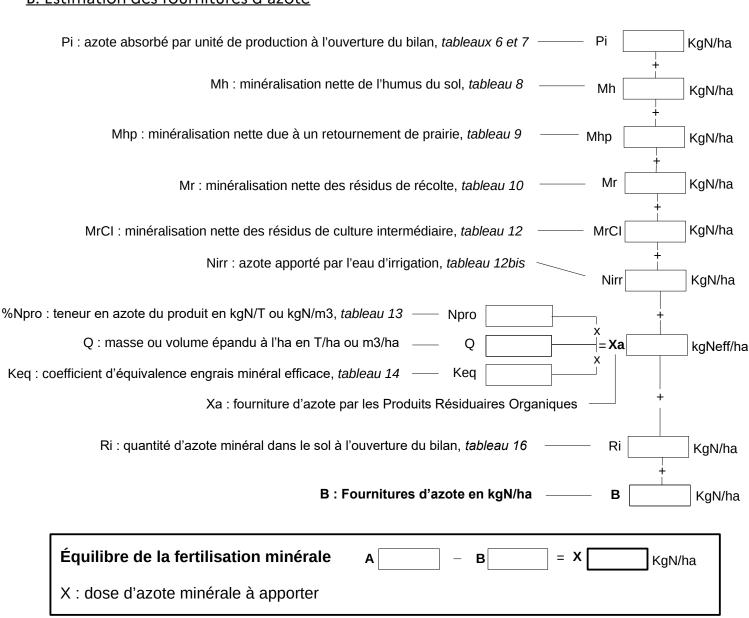
 $^{^3}$ Ensemble des déchets de matières organiques : effluents d'élevage, déchets urbains, composts.

Annexe 2-2 : Grille de calcul de la dose d'azote à apporter pour les cultures

A. Estimation des besoins



B. Estimation des fournitures d'azote



Annexe 2-3 : Tableaux de référence pour les cultures

La brochure COMIFER 2013, citée dans les annexes, est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.comifer.asso.fr/index.php/publications.html

Tableau 1 - besoins (b) de la culture (kgN/q ou kgN/tMS)

- source ARVALIS Institut du végétal et Terres Inovia, 2014

	Cultures												
				Pomme de	Chanyr	Li	in	Maïs	Sc	rgho			
	Céréales à paille	Colza (kgN/q)	Tournes ol (kgN/q)	terre de consommatio	Chanvr e (kgN/ tMS)	fibre (kgN/ tMS)	Grain (kgN/q)	Grain Ensilage Semence	Grain (kgN/ q)	Ensilag e (kgN/ tMS)	Mélange de culture		
b	Tableau 3	7.0 si b x Y <330kg N/ha Sinon Pf = 330kg N/ha*	4.5	Tableau 4	15	10	4.5	Tableaux 2a et 2b	Table	eau 2-c	Annexe 8		

Important: Les références des besoins des cultures (b) pouvant évoluer au cours de l'année, en particulier avec les nouvelles variétés inscrites, l'utilisation de références plus récentes reprises sur le site du COMIFER à l'adresse ci-dessous fait également foi :

https://comifer.asso.fr/fr/bilan-azote/postes-du-bilan-previsionnel/besoins-proportionnels-aurendement-cas-general.html

*La nouvelle Réglette azote colza mise au point par Terres Inovia pour le calcul de la dose prévisionnelle d'azote est disponible sur le lien http://regletteazotecolza.fr.

Sur la base de l'analyse économique et environnementale d'essais récents, la nouvelle mise à jour de la Réglette azote colza mise au point par Terres Inovia en 2014 propose un plafonnement des besoins en azote du colza à 330kg N/ha.

La fiche du Comifer relative à la fertilisation azotée du colza d'hiver est disponible sous : http://www.comifer.asso.fr/images/pdf/Fiches cultures/fiche-culture colza-hiver.pdf

Tableau 2a, besoins (b) du maïs (kgN/q ou kgN/tMS)

- source ARVALIS Institut du végétal, 2012

Cultures		Maïs ensilage (kgN/tMS)		Maïs grain (kgN/q)				
Objectif de rendement	≤14t]14t ;18t] >18t		<100q	[100q ;120q]	>120q			
b	14	13	12	2.3	2.2	2.1		

Tableau 2b, besoins (b) du mais semences

- source Arvalis, 2012

Le besoin tient compte du niveau de production visé et également du dispositif de semis.

Le rendement prévisionnel dépend de la variété produite. Dans le cas particulier des cultures sous contrat, le rendement prévisionnel sera égal au rendement mentionné dans le contrat.

Besoins en azote de la culture = besoins en azote des femelles / coef. d'occupation du sol des femelles

Quantité d'azote absorbée par le mais semence par niveau de production

Rendement femelle (q/ha)	[0-10]	[10-15[[15-20[[20-25[[25-30[[30-35]	[35-40[[40-45[[45-50[159-051	109-551	102-091	[70]
Besoins en azote des femelles (kgN/ha)	70	85	95	105	115	125	130	135	140	145	150	155	165

Coefficient d'occupation du sol par les femelles

Dispositif de semis	6×3	6×2	4×2 normal	4×2 réduit	4×3	2×1×2×2 réduit	2×2	Inter planting	Semences de base
Coefficient d'occupation du sol par les femelles	0.75	0.77	0.69	0.71	0.67	0.63	0.57	0.67	1

Tableau 2c, besoins (b) du sorgho grains et sorgho fourrage

Besoins Sorgho fourrage	Rendement partie aérienne	tMS/ha]0-10]]15-20]	>15	
	b	kgN/tMS	16	14	12,5	
Besoins Sorgho grain	Rendement du grain à 15 % H₂O	q/ha]0-50]]50-80]]80- 100]	> 100
	b	kgN/q	2,9	2,5	2,3	2,1

Tableau 3, besoins (b) des céréales à paille (kgN/q)

- source ARVALIS Institut du végétal, 2012

Céréales à paille	Variétés	b (kg N/q)
Avoine	hiver et printemps	2.2
Orge	hiver et printemps (tableau par variété à venir)	2.5
Seigle		2.3
Triticale		2.6

Pour la production de semence de blé hybride, le besoin de la culture est à déterminer en se basant sur le rendement de référence de la variété de la lignée mâle.

Tableau 3-1, besoins unitaires (b) en azote des blés tendres par variété et par objectif de production (hors blés améliorants ou de force) pour 2022 (en kg/q)

- source Arvalis- Institut du végétal - novembre 2021

Les données actualisées sont disponibles sous : https://comifer.asso.fr/fr/bilan-azote/postes-du-bilan- previsionnel/besoins-proportionnels-au-rendement-cas-general.html



CLASSEMENT DES VARIÉTÉS SELON LEUR BESOIN EN AZOTE (COEFFICIENTS b ET bq_{11.5%})

2022

CLASSES DE	VARIETES	CLASSES DE	Modalités	de fractionnement à respecter en utilisant bq11.5%
b	VAKIEJES	bq11.5%	bc11.5%	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
	GLASGOW	2.8	0	40* kg N
2.8	ADVISOR, AIGLE, ANTIBES, ARCACHON, CAMPESINO, CHEVIGNON, CONCRET, COSTELLO, CROSSWAY, GEDSER, HYBIZA, HYGUARDO, HYKING, HYLIGO, HYMALAYA, HYSTAR, HYWIN, HYXPERIA KWS AGRUM MORTIMER MUTIC POSITIV RGT DISTINGO, RGT VOLUPTO, SANREMO, SEPIA, SU ASTRAGON, SU HYMPERIAL, SY ADMIRATION, SY ROCINANTE	3	0.2	60 kg N (40*+20)
	LG SKYSCRAPER,	3.2	0.4	70 kg N (40*+30)
3	ADRIATIC, AGENOR, AMBOISE, ANDROMEDE CS, APACHE, APRILIO, AREZZO, ARKEOS, BAGOU, BOREGAR, CALUMET, CELLULE, CERVANTES , CHEVALIER, DESCARTES, DIAMENTO, EPHOROS, FANTOMAS, FILON, FLUOR, FOXYL, GERRY, GONCOURT, GRIMM, HANSEL, ILLICO, JUNIOR, KWS COSTUM , KWS DAG, KWS DAKOTANA, KWS SPHERE, KWS TONNERRE, LG ABSALON, LG AUDACE , LG AURIGA, NUMERIC, OBIWAN, OREGRAIN, PALEDOR, PASTORAL, PIBRAC, PILIER, PRESTANCE , PROVIDENCE, RGT VENEZIO, RGT VIVENDO, RUBISKO, SOLEHIO, SOLINDO, CS SOPHIE, CS SORBET, CS SPACIUM , STROMBOLI, SU HYTONI , SY ADORATION, SY PASSION, SYLLON, TALENDOR, VYCKOR, WINNER	3	0	40* kg N
	ACCROC, ALIXAN, ASCOTT ,AVIGNON, BERGAMO, COMPLICE, CREEK, FRUCTIDOR, GARFIELD, HYACINTH, IONESCO, KWS EXTASE, KWS ULTIM, MACARON, NEMO, PORTHUS, RGT CESARIO, RGT LIBRAVO, RGT PERKUSSIO, RGT PULKO, RGT SACRAMENTO, RGT VOLTEO , SU TRASCO, SY MOISSON, TENOR	3.2	0.2	60 kg N (40*+20)
3.2	ALTAMIRA, AUTRICUM, CENTURION, CUBITUS, FALADO, GRAINDOR, GRAVURE, GREKAU, LG APOLLO, LG ARMSTRONG, LG ASCONA, LG ASTROLABE, NOGAL, ORLOGE, RGT BORSALINO, RGT FORZANO, RGT LETSGO, RGT LEXIO, RGT MONTECARLO, RGT ROSASKO, <mark>UNIK</mark>	3.2	0	40* kg N



Les variétés introduites pour 2021 dans le classement sont en gras, Et celles modifiées depuis l'an dernier sont en rouge. ARVALIS Pour un usage en blé biscuitier, il faut tenir compte que des Institut du végétal besoins unitaires, sans le complément qualité.

29 novembre 2021

Bc: besoin complémentaire

^{*:} la mise en réserve minimale de 40 kg N pourra être réduite en cas de faible potentiel

Dans les cas où bq est utilisé, il est nécessaire d'adapter la conduite de la fertilisation azotée, et ceci d'autant plus que le contexte pédoclimatique sera peu favorable à l'obtention de teneurs en protéines élevées. Le fractionnement de la fertilisation est la première pratique à adapter. Il convient, en particulier, de réaliser un premier apport modéré en sortie d'hiver pour reporter la quantité d'azote mise en réserve vers la fin de montaison, où l'apport sera le plus efficace sur l'augmentation de la teneur en protéines ; le report sera d'autant plus important que le besoin complémentaire (bc 11,5) est élevé. Dans certaines situations bien définies régionalement, la quantité correspondant au complément du besoin pourra être appliquée à l'épiaison ou à la floraison ; on peut alors envisager 4 apports, dont 2 réalisés après le stade « 2 nœuds ».

Le choix de la forme d'engrais apporté, en particulier pour le ou les apports de fin de montaison, présente aussi un enjeu important. L'utilisation de la forme d'azote la moins sensible à la volatilisation est préférable. Rappelons néanmoins la part importante du facteur climatique dans l'élaboration en fin de cycle de la teneur en protéines. Avec ces préconisations, tout est mis en œuvre pour viser cet objectif, mais le climat, en interaction avec le sol, est l'élément final le plus déterminant.

Exemple: Pour une variété ayant un coefficient bq de 3,2 et un bc de 0,2, c'est-à-dire un besoin complémentaire de l'ordre de 20 kg N/ha, un report d'azote vers la fin de montaison, qui serait habituellement de 40 kg N/ha doit passer à 60 kg N/ha.

Tableau 3-2, besoins unitaires (b) en azote des blés durs selon les variétés pour 2022 (en kg/q)

- source Arvalis Institut du végétal, novembre 2021

Les données actualisées sont disponibles sous : https://comifer.asso.fr/fr/bilan-azote/postes-du-bilan-previsionnel/besoins-proportionnels-au-rendement-cas-general.html



CLASSEMENT DES VARIÉTÉS BLE DUR
SELON LEUR BESOIN EN AZOTE
(COEFFICIENTS bq14%)

2022

BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE, NOUVELLE AOUITAINI

VARIETES	CLASSES DE bq14%	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
PESCADOU, SANTUR	3.5	40 kg N
BIENSUR, CULTUR, GIBUS, KARUR, LUMINUR, PLUSSUR, QUALIDOU, RGT FABIONUR, RGT AVENTADUR, RGT IZALMUR, RGT VOILUR, SY BANCO	3.7	De 40 à 60 kg N
ALEXIS, ANVERGUR, CASTELDOUX, DAURUR, FABULIS, FORMIDOU, HERAKLION, MIRADOUX, PASTADOU, PLATONE, RGT KAPSUR, RGT MONBECUR, RGT VANUR, SCULPTUR, SY CYSCO, TOSCADOU	3.9	De 60 à 80 kg N
AVENTUR, CANAILLOU, FLORIDOU, HARISTIDE, LG BORIS, NOBILIS, RELIEF, RGT BELALUR, RGT MUSCLUR, RGT SOISSUR, LABILIED Introduities pour 2022 dans le classement sont en gras, Et celles modifiées depuis l'an dernier sont en rouge. Et celles modifiées depuis l'an dernier sont en rouge.	n, on propose u	n bq par défaut de 3.9 pour

ARVALÍS Institut du végétal

25 novembre 2021

Tableau 3-3, besoins unitaires (b) en azote des blés améliorants pour 2022 (en kg/q)

- source Arvalis Institut du végétal, novembre 2021

Les données actualisées sont disponibles sous : https://comifer.asso.fr/fr/bilan-azote/postes-du-bilan-previsionnel/besoins-proportionnels-au-rendement-cas-general.html



CLASSEMENT DES VARIÉTÉS BLE AMELIORANT SELON LEUR BESOIN EN AZOTE (COEFFICIENTS bq14%)

2022

CENTRE-GRAND-OUEST-NORD

VARIETES	CLASSES DE bq14%	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
RENAN,	3.7	40 kg N
ALESSIO, CH NARA, ENERGO, FORCALI, GALIBIER, GIAMBOLOGNA, IZALCO CS, LENNOX, LUDWIG, MV TOLDI, PIRENEO, REBELDE, SIALA, TOGANO, VERZASCA	3.9	60 kg N
ACTIVUS, ADESSO, ANNIE, AXUM, BOLOGNA, GEO, GHAYTA, METROPOLIS, POSTMEDA, SKERZZO, TIEPOLO, UBICUS	4.1	80 kg N

Les variétés introduites pour 2022 dans le classement sont en gras, Et celles modifiées depuis l'an dernier sont en rouge.

D'autres variétés peu représentées sont aussi classées, voir le correspondant Arvalis. Sinon, on propose un bq par défaut de 3.9 pour les variétés non référencées, dans l'attente de plus d'informations techniques.

25 novembre 2021

ARVALĪS

O8/12/2021

Institut du végétal

Tableau 4, besoins (b) de la pomme de terre de consommation (kgN/Ha)

- source Arvalis 2018

		Date de défanage ou de récolte en vert										
	1 au	11 au	21 au	1 au	11 au	21 au	1 au	11 au	21 au 30/9			
	10/7	20/7	31/7	10/8	20/8	31/8	10/9	20/9				
Date de plantation												
Du 11 au 20/03	185	200	215	220	225	230	240	240	240			
Du 21 au 31/03	200	220	230	245	250	260	260	265	270			
Du 01 au 10/04	200	215	230	240	250	255	260	265	270			
Du 11 au 20/04	195	205	225	235	245	255	260	265	265			
Du 21 au 30/04	175	195	210	225	240	245	250	260	265			
Du 1 au 10/05	165	185	200	220	230	245	250	255	255			
Du 11 au 20/05	140	165	195	210	220	235	245	245	250			
Du 21 au 31/05	115	150	175	195	210	225	235	240	245			
Du 01 au 10/06	45	125	155	180	200	210	220	230	235			

Tableau 5 - objectif (Y) de rendement (q/Ha)

- source GREN, 2012

Prendre la moyenne des rendements des 5 dernières années de la parcelle en excluant la meilleure et la moins bonne.

En l'absence de référence sur la parcelle, prendre le rendement moyen par type de sol ou sur l'exploitation au cours des cinq dernières années.

Lorsque les références disponibles sur l'exploitation sont insuffisantes pour effectuer le calcul, prendre les valeurs du tableau ci-dessous. La règle est d'utiliser les références de l'exploitation et à défaut de se référer aux valeurs ci-dessous, considérées comme des maximum.

	Cultures											
	Cánáslas			Maïs Sorgho Lin			1					
	Céréales à paille (q/Ha)	Colza (q/Ha)	Tournesol (q/Ha)	grain (q/Ha)	ensilage (kgN/tM S)	semence (q/Ha)	grain (q/ Ha)	Ensilage (kgN/tMS)	Chanvre (kgN/tMS	fibre (kgN/tMS)	grain (q/Ha)	
Y	Annexe 2-4							Idem maïs	12	25	20	

Tableau 6 – Pi, azote absorbé à l'ouverture du bilan pour les céréales d'hiver (kgN/Ha)

- source ARVALIS Institut du végétal, 2012

Nbre de talles	0	1	2 3		4	5	
Pi	10	15	20	25	30	35	

Tableau 7 – Pi, azote absorbé à l'ouverture du bilan pour colza, tournesol, chanvre, lin, maïs et sorgho (kgN/Ha)

- source ARVALIS Institut du végétal et Terres Inovia, 2014

	Cultures										
		Tournesol	Pomme de	L	in						
	Colza	/ Chanvre	terre de conso.	hiver	printemps	Maïs	Sorgho				
Pi	Méthode d'estimation ci- dessous	0	0	20	0	0	0				

Méthode de calcul du Pi en colza :

Formule de calcul intégrée dans la réglette 2014 pour calcul de Pi proposée par Terres Inovia :

On calcule l'azote absorbé en entrée d'hiver :

Nabs EH = pesée MV (en kg/m²) x 50

On calcule l'azote absorbé en sortie d'hiver :

Nabs SH = pesée MV (en kg/m^2) x 65

- Si Nabs SH > N abs EH, alors Pi = N abs SH
- Si Nabs SH < N abs EH alors Pi = Nabs SH + $(0.5 \times (Nabs EH Nabs SH)/1,35)$

Si seule l'estimation de la biomasse sortie d'hiver est connue alors Pi = N abs SH = pesée MV (en kg/m²) x 65

Une partie de l'azote absorbé à l'automne par le colza est « perdue » par la chute des feuilles lors de l'hiver. Or cet azote sera restitué pour moitié au colza à l'ouverture du bilan. En réalisant une pesée entrée d'hiver, c'est cet azote « perdu » à l'hiver que l'on pourra estimer et réintégrer au poste Pi. Ce sera d'autant plus significatif que l'écart entre la pesée EH et SH sera important.

La biomasse est estimée selon 3 méthodes présentées ci-dessous :

1/ Estimation de la biomasse produite par pesée (fortement conseillée)

Méthode par pesée

- choisir 2 à 4 placettes de 1 m² chacune, représentatives de la parcelle
- délimiter chaque placette, puis prélever les plantes, lorsque la végétation est ressuyée (en absence de rosée ou de pluie)
- couper les plantes au niveau du collet, au ras du sol
- peser les plantes fraîchement coupées sur chaque placette sans séchage.
- Calculer ensuite la moyenne des pesées réalisées sur les placettes,
- Reporter ce poids moyen dans le calcul du Nabs EH ou SH d'après le méthode de calcul ci-dessus ou reporter ce poids moyen dans le champ « Poids frais du colza en kg/m² » dans la Réglette azote colza 2014*

Parcelles hétérogènes

Si la parcelle comprend plusieurs zones avec des densités ou des niveaux de croissance très différents, il est intéressant de réaliser la même opération sur chacune de ces zones (2 à 4 placettes par zone).

2/ Estimation de la biomasse produite par méthode indirecte (satellite, drone ou autres capteurs)

Les outils d'imagerie satellitaire et drones facilitent l'identification des zones avec des densités et niveaux de croissance différents dans une même parcelle. Vous calculerez donc des doses d'azote différentes sur chaque zone. Si possible, vous appliquerez ces doses différentes sur chacune d'elles. Sinon, vous devrez calculer la dose à apporter uniformément sur la parcelle. Les capteurs sur outils manuels sont également disponibles pour évaluer les biomasses de colza par méthode indirecte (ex N-pilot).

3/ Estimation de la biomasse produite par méthode visuelle (méthode peu précise)



^{*}La nouvelle Réglette azote colza mise au point par Terres Inovia, validée par le GREN pour le calcul de la dose prévisionnelle d'azote est disponible sur le lien http://regletteazotecolza.fr.

Tableau 8 – Mh, fourniture d'azote par le sol pour céréales à paille / maïs / colza / tournesol / chanvre / lin / pomme de terre de consommation (kgN/Ha)

– source ARVALIS Institut du végétal, 2012

Voir commentaire en annexe 7 sur les différences constatées avec la Bretagne

			Systèr	ne de culture		
Culture	Sol dominant	polyculture élevage bovin avec prairie de moins de 5 ans – cultures annuelles	polyculture élevage bovin avec historique prairie longue durée et/ou sols riches en matière organique (> 3%)	polyculture élevage bovin sans historique prairie	céréales, élevage hors sol	céréales sans élevage
	sable	75		70	60	50
Maïs non	limons	75	120	65	50	50
semence	argilo-calcaires et argileux profond	55		45	45	40
	marais	90		85	85	75
Tournesol /	Chanvre / Lin de printemps/ Po	mme de terre	: Idem valeur m	aïs ci-dessus	,	
	sable	40		35	30	25
Céréales à	limons	45	70	40	35	30
paille et lin d'hiver	argilo-calcaires et argileux profond	35		30	25	20
	marais	60		50	50	45
	sable	35		30	30	25
	limons	40	65	35	30	30
Colza	argilo-calcaires et argileux profond	30		25	20	15
	marais	55		45	45	40
	sable			45	40	40
	limons			50	40	40
Maïs semences	Argile (teneur en argile 25 – 35%)				25	25
	Marais (teneur en argile ≥ 50%)				40	40

Tableau 9 – Mhp, minéralisation de l'azote due à un retournement de prairie_ (kgN/Ha)

- source COMIFER page 36, 2012

	Ran	g de la culture	Age de la prairie						
	pos	t destruction	< 18 mois	2-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	> 10 ans		
Destruction	1	maïs	20	60	100	120	140		
de printemps	2	maïs ou blé	0	0	25	35	40		
	3	maïs ou blé	0	0	0	0	0		
Destruction	1	blé	10	30	50	60	70		
à l'automne	2	maïs ou blé	0	0	0	0	0		
(interdite sauf en cas d'implantation d'une céréales avant le 1er no- vembre)	3	maïs ou blé	0	0	0	0	0		

Prise en compte du mode d'exploitation dans le calcul de Mhp

Les valeurs de Mhp ci-dessus sont à multiplier par les valeurs suivantes selon la proportion de fauches dans le mode d'exploitation de la prairie de RGA pur

Effet du mode d'exploitation	RGA* pur	Association RGA-TB**
Pâture intégrale	1,0	1,0
Fauche + pâture	0,7	1,0
Fauche intégrale	0,4	1,0

Tableau 10 – Mr, minéralisation nette des résidus de la culture précédente (kgN/Ha)

- source COMIFER page 38, 2012

Nature du précédent	Mr (Kg N / Ha)			
Betterave	20			
Carotte	10			
Céréales pailles enfouies	-20			
Céréales pailles enlevées ou brûlées	0			
Colza	20			
Endive	10			
Féverole	30			
Lin fibre	0			
Luzerne (retournement fin été / début automne) : année n+1	40			
Luzerne (retournement fin été / début automne) : année n+2	20			
Luzerne (retournement printemps)	En cours d'étude			
Maïs fourrage-Mais grain paille enlevée	0			
Maïs grain- Mais grain paille enfouie	-10			
Pois protéagineux	20			
Prairie	0			
Pois, Haricots de conserve	20			
Pomme de terre	20			
Tournesol	-10			
Ray-Grass en dérobée	- 10			
Jachère	Voir Tableau 11			

^{*} RGA Ray Gras Anglais

^{**}TB Trèfle Blanc

Tableau 11 – Mr, minéralisation nette des résidus de jachère précédente (kgN/Ha)

- source COMIFER page 38, 2012

Type de jachère	â	Période de destruction / culture suivante						
(espèce dominantes)	Āge	Fin été / hiver	Fin été / printemps	Fin hiver / printemps				
Graminée	Moins de 1 an	10	5	10				
	Plus de 1 an	20	15	20				
Légumineuse	Moins de 1 an	20	15	20				
	Plus de 1 an	40	30	40				
Graminée + légumi-	Moins de 1 an	15	10	15				
neuse	Plus de 1 an	30	25	30				

Tableau 12 – MrCi, minéralisation nette des résidus de culture intermédiaires MrCi (kgN/Ha)

- Source : Brochure "Cultures Intermédiaires - Impacts et Conduite", ARVALIS/CETIOM/ITB/ITL, août 2011

NB : ne concerne pas les cultures dérobées

Nature de la culture	Production de		bilan en sortie ⁄er	Ouverture de	Ouverture du bilan en Avril		
intermédiaire	la CI** (tMS/Ha)	Destruction nov./déc.	Destruction >janv.	Destruction nov./déc.	Destruction >janv.		
0 :0 #	≤1	5	10	0	5		
Crucifères* (moutarde, radis,)	2 (>1 et <3)	10	15	5	10		
(IIIOutarde, radis,)	≥ 3	15	20	10	15		
Cuanain éan da tura	≤1	0	5	0	0		
Graminées de type Seigle, avoine,	2 (>1 et <3)	5	10	0	5		
Seigle, avoirie,	≥ 3	10	15	5	10		
Cuancin for do tura	≤1	5	10	0	5		
Graminées de type Ray-Grass	2 (>1 et <3)	10	15	5	10		
Nay-Orass	≥ 3	15	20	10	15		
	≤1	10	20	5	10		
Légumineuses	2 (>1 et <3)	20	30	10	20		
	≥ 3	30	40	20	30		
Lludrophullopáca	≤1	0	5	0	0		
Hydrophyllacées (phacelie)	2 (>1 et <3)	5	10	0	5		
(рпасепе)	≥ 3	10	15	5	10		
Málanasasanainása	≤1	5	13	3	5		
Mélanges graminées - légumineuses	2 (>1 et <3)	13	20	5	13		
iegomineoses	≥ 3	20	28	13	20		
Mélanges crucifères –	≤1	8	15	3	8		
légumineuses	2 (>1 et <3)	15	23	8	15		
	≥ 3	23	30	15	23		

^{*} Colza non concerné, MrCi = 0 kgN/Ha

^{**} CI Culture Intermédiaire

Tableau 12bis - Nirr, azote apporté par l'eau d'irrigation

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant apportées, pour une valeur forfaitaire de 40 mg de nitrates par litre :

Mode de calcul:

Nirr = (V/100) * (C/4,43)

Avec V: quantité d'eau apportée en mm; C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO₃/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Azote apporté (Kg/ha)	4	5	7	9	11	13	14	16	18

Tableau 12ter - Volatilisation des engrais minéraux

Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote ne doit pas tenir compte de la volatilisation ammoniacale des engrais minéraux et ce calcul se place dans la configuration « potentielle » d'efficacité maximale de l'engrais azoté. La prise en compte de cette perte potentiellement très variable ne doit pas intervenir dans le calcul prévisionnel de l'apport total mais doit faire l'objet d'une analyse de risque à chaque apport pour :

- 1. Eviter ou réduire la perte ammoniacale par des pratiques adaptées
- 2. Utiliser une grille d'évaluation du risque avant chaque apport d'azote

La grille d'évaluation du risque de volatilisation ammoniacale est disponible sur le site du COMIFER à l'adresse suivante :

https://comifer.asso.fr/images/pdf/Tableaux/Prise%20en%20compte%20de%20la%20volatilisation%20ammoniacale%20des%20engrais%20mineraux.pdf

Tableau 13 - Npro, Teneurs en azote des principaux Produits Résiduaires Organiques

- Source Institut de l'élevage, ITAVI, ITP, ARVALIS, ITEB et COMIFER page 56, 2012

	Type de déjections	N total (kg N / unité de produit brut)	Unité du produit brut
	Lisier bovins épais	3.6	m³
	Lisier bovins non dilué	2.8	m ³
	Lisier bovins dilué	1.6	m ³
	Lisier taurillons caillebotis	4.9	m ³
	Lisier veaux	2.8	m ³
	Fumier bovins stabulations	5.4	Т
Bovins	Fumier bovins logettes	5.1	Т
	Fumiers bovins taurillons	5,8	Т
	Fumier veaux	2.4	Т
	Purins purs	3	m ³
	Purins lixiviats dilués	0.4	m ³
	Compost de fumier de bovins	8	Т

	Lisier porcs concentré	5.5	m ³
	Lisier porcs	4.3	m ³
	Lisiers porcs dilué	3.2	m ³
Porcs	Fumier porcs paillé	7.2	T
	Fumier porcs sciure	9.1	Т
	Compost de fumier de porcs	8.4	Т
	Lisier poules pondeuses	6.8	m ³
	Fientes poules humides	22	Т
	Fientes poules séchées	40	Т
	Fientes poules pré-séchées sur tapis	22	Т
	Fientes poules séchées en fosse profonde	30	Т
Poules	Fientes poules séchées sous hangar	40	Т
	Fumier poules pondeuses	15.1	Т
	Fumier poulets label frais	14.5	Т
	Fumier poulets label stocké	10.3	Т
	Fumier poulets industriels frais	29	Т
	Fumier poulets industriels stocké	22	Т
	Fumier pintades label frais	23	Т
D'	Fumier pintades label stocké	15.4	Т
Pintades	Fumier pintades industriels frais	29	Т
	Fumier pintades industriels stockés	22	Т
	Lisier canards à rôtir	7.5	m ³
Camanda	Lisier canards gavage	6	m ³
Canards	Fumier canards label frais	11.9	Т
	Fumier canards label stocké	6.8	Т
Dinde	Fumier dindes industriels frais	27	Т
Dindes	Fumier dindes industriels stocké	21	Т
	Fumier d'ovins	6.7	Т
	Compost de fumier d'ovins	11.5	Т
	Fumiers caprins	6.1	Т
	Fumier lapins	8.5	Т
Autres	Fumier d'équins	8.2	Т
Autres	Boues liquides 2 – 5 % MS	0.8 à 2	m ³
	Compost urbain	5 à 10	Т
	Compost de déchets verts	6 à 12	Т
	Vinasse de sucrerie	10 à 40	m ³

Tableau 13-1 - Npro, Teneurs en azote des autres Produits Résiduaires Organiques

- COMIFER 2013, tableau 13 p 60

	Exemples de Pro	Teneur en azote total (Kg N par tonne ou m3 de produit brut)	Pourcentage d'azote minéral (N-NH4 et N-NO3) par rapport à l'N total
Compost MIATE* (ave	ec support carbonaté) de 6 mois et plus)	15,0	10 %
Compost de déchets	Compost de déchets verts de plus de 6 mois	10,0	5 %
verts	Compost de déchets verts de moins de 6 mois	10,0	5 %
Compost urbain	Compost de bio-déchets	15,0	8 %
Compost arbain	Compost d'ordures ménagères résiduelles (par TMB)	10,0	10 %
Digestats de	Digestats bruts	6,0	80 %
méthanisation	Fraction liquide après séparation de phase	5,2	46 %
agricole	Fraction sèche après séparation de phase	2,0	11 %
	Boues activées liquides IAA (C/N=4,4)	2,9	20 %
	Boues activées liquides égouttées IAA (C/N=4,4)	4,1	20 %
	Boues activées liquides urbaines (C/N=4,9)	1,9	15 %
	Boues activées liquides égouttées urbaines (C/N=4,9)	3,3	15 %
Boues activées	Boues activées filtre presse non chaulées (C/N=5,9)	13,0	18 %
boues activees	Boues activées pâteuses filtre à bandes (C/N=5,2)	11,0	8 %
	Boues activées lits de séchage (C/N=5,4)	20,5	9 %
	Boues activées lits à rhizophytes (C/N=5,9)	8,0	11 %
	Boues activées déshydratées chaulées(C/N=5,3)	10,2	4 %
	Boues activées séchées(C/N=6,0)	43,0	7 %
	Boues digérées anaérobies liquides IAA (C/N=4,2)	2,1	14 %
Boues digérées	Boues digérées anaérobies déshydratées (C/N=5,9)	11,3	13 %
boues digerees	Boues digérées anaérobies déshydratées chaulées (C/N=6,0)	9,5	7 %
	Boues digérées anaérobies séchées (C/N=6,1)	43,0	2 %
	Boues lit bactérien/disque bio liquides (C/N=7,5)	1,9	15 %
	Boues lit bactérien déshydratées chaulées (C/N=5)	7,5	8 %
	Boues décanteur digesteur (C/N=8,1)	2,3	12 %
Autres boues	Boues décanteur (C/N= 6 à 9)	2,1	24 %
	Boues de curage de lagunes urbaines (C/N=6 à 11)	1,7	11 %
	Boues physico-chimiques déshydratées (C/N=5,5 à 17)	8,8	17 %
	Boues physico-chimiques déshydratées chaulées (C/N=10 à 13	6,7	15 %

Tableau 13-1 suite -Npro, Teneurs en azote des autres Produits Résiduaires Organiques

- COMIFER 2013, tableau 13 p 60

	Exemples de Pro	Teneur en azote total (Kg N par tonne ou m3 de produit brut)	Pourcentage d'azote minéral (N-NH4 et N-NO3) par rapport à l'N total
Boues digérées traitées Thermiquement	stockage de courte durée sur le site de la station		13 %
Compost de boues (C	/N=11,8)	11,5	9 %
Matières de vidange	(C/N=11,8)	1,3	27 %
	Boues mixtes papetières C/N < 15	4,8	5 %
Boues de stations	Boues mixtes papetières 15 < C/N < 20	4,2	4 %
d'épuration de	Boues mixtes papetières 20 < C/N < 35	2,8	3 %
papeterie	Boues mixtes papetières Boues de désencrage 40 < C/N < 70	1,6	<1%
Compost de fumier de porcs ou de LP+paille	Compost de fumier de porcs jeune (moins de 6 mois)	6,7	20 %
(Guernevez)	Compost de fumier de porcs âgé (moins de 6 à 10 mois)	6,7	20 %
Fumier de porcs		8,0	20 %
Fumier de cheval		8,0	
Fumier de caprins et	ovins	7,0	
Fumier de bovins	Fumier de bovin pailleux de litière accumulée	5,8	10 %
	Fumier de bovin décomposé d'étable animaux entravés	5,3	10 %
Fientes de volailles a	vec litière	25,0	20 %
Compost de fumiers	Compost de fumiers de bovins jeunes de moins de 6 mois	6,3	10 %
de bovins	Compost de fumiers de bovins vieux de plus de 6 mois	6,5	5 %
Compost de fientes de volailles avec	Compost de fientes de volailles avec litière de moins de 6 mois	23,0	20 %
litière	Compost de fientes de volailles avec litière de 6 mois à 10 mois	23,0	20 %
Fientes de volailles	Fientes de volailles sèches (80 % MS)	40,0	8 %
i lentes de volanies	Fientes de volailles 60 % de MS	24,0	16 %
Lisier de porcs mixte		3,5	60 %
Lisier de bovins	Lisier de bovins dilué système couvert	1,6	50 %
LISIEI UE DOVIIIS	Lisier de bovins non dilué	4,5	44 %
Lisier de veaux		1,5	60 %

Tableau 14 – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des principaux Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour les cultures concernées

- source COMIFER 2013 tableaux pages 46 et suivantes, disponibles dans leur forme intégrale sous : https://comifer.asso.fr/images/publications/brochures/BROCHURE_AZOTE_20130705web.pdf

		Cultures concernées		Coefficient d'équivalence azote (KeqN) sur la période du bilan		
E	Exemples de PRO		Apports de printemps	Apports d'été	Apports d'automne	
Compost MIATE **** (a	vec support carbonate) de 6 mois et	de printemps (type maïs)	0,15			
plus		d'automne (blé)			0,10	
		de printemps (type maïs)	0,10	Eté avant CIPAN ** 0,10	0,10	
Compost de déchets	Compost de déchets verts de plus de 6 mois	d'automne (colza)		Fin été 0,05		
verts		d'automne (blé)			0,05	
	Compost de déchets verts de moins de 6 mois	d'automne (blé)			valeur nulle	
Compost urbain	Compost d'ordures ménagères	de printemps (type maïs)	0,10			
Compost urbain	résiduelles (par TMB)	d'automne (blé)			0,05	
		de printemps (type maïs) apport surface	0,50		en attente de référence	
	Discretate house	de printemps (type maïs) injection	0,90		en attente de référence	
Digestats de	Digestats bruts	d'automne (colza)	0,80		en attente de référence	
méthanisation agricole		d'automne (blé)	0,65		en attente de référence	
	Fraction liquide après séparation de phase	de printemps (type maïs)	0,70		en attente de référence	
	Fraction sèche après séparation de phase	de printemps (type maïs)	0,30		en attente de référence	
	Boues activées liquides IAA (C/N = 4.4)	de printemps (type maïs)	0,50			
	Boues activées liquides égouttées IAA (C/N = 4.4)	de printemps (type maïs)	0,50			
	Boues activées liquides urbaines (C/N = 4.9)	de printemps (type maïs)	0,45			
	Boues activées liquides égouttées urbaines (C/N = 4.9)	de printemps (type maïs)	0,45			
Davis astistas	Boues activées filtre presse non chaulées (C/N = 5.9)	de printemps (type maïs)	0,45			
Boues activées	Boues activées pâteuses filtre à bandes (C/N = 5.2)	de printemps (type maïs)	0,40			
	Boues activées lits de séchage (C/N = 5.4)	de printemps (type maïs)	0,40			
	Boues activées lits à rhizophytes (C/N = 5.9)	de printemps (type maïs)	0,40			
	Boues activées déshydratées chaulées (C/N = 5.3)	de printemps (type maïs)	0,35			
	Boues activées séchées (C/N/ = 6.0)	de printemps (type maïs)	0,35			
	Boues digérées anaérobies liquides IAA (C/N=4.2)	de printemps (type maïs)	0,50			
Dougo digáres-	Boues digérées anaérobies déshydratées (C/N/ = 5.9)	de printemps (type maïs)	0,40			
Boues digérees	Boues digérées anaérobies déshydratées chaulées (C/N = 6.0)	de printemps (type maïs)	0,30			
	Boues digérées anaérobies séchées (C/N = 6.1)	de printemps (type maïs)	0,30			

Tableau 14 suite – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des principaux Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour les cultures concernées

Exemples de PRO			Coefficient d'équivalence azote (KeqN) sur la période du bilan		
		Cultures concernées	Apports de printemps	Apports d'été	Apports d'automne
	Boues lit bactérien/disque bio liquides (C/N=7.5)	de printemps (type maïs)	0,30		
	Boues lit bactérien déshydratées chaulées (C/N=5)	de printemps (type maïs)	0,30		
	Boues décanteur digesteur (C/N-8.1)	de printemps (type maïs)	0,30		
Autres boues	Boues décanteur (C/N= 6 à 9)	de printemps (type maïs)	0,30		
	Boues de curage de lagunes urbaines (C/N = 6 à 11)	de printemps (type maïs)	0,30		
	Boues physico-chimiques déshydratées (C/N = 5.5 à 17)	de printemps (type maïs)	0,25		
	Boues physico-chimiques déshydratées chaulées (C/N = 10 à13)	de printemps (type maïs)	0,25		
Boues digérées traitées thermiquement	stockage de courte durée sur le site de la station (C/N=14)	de printemps (type maïs)	0,15		
Compost de boues (C/N	= 11.8)	de printemps (type maïs)	0,15		
Matières de vidange (C/	N = 11.8)	de printemps (type maïs)	0,35		
	Boues mixtes papetières C/N/ <15	de printemps (type maïs)	0,20		
	Boues mixtes papetières 15 <c <20<="" n="" td=""><td>de printemps (type maïs)</td><td>0,10</td><td></td><td></td></c>	de printemps (type maïs)	0,10		
Boues de stations d'épuration de papeterie	Boues mixtes papetières 20 <c <35<="" n="" td=""><td>de printemps (type maïs)</td><td>valeur nulle</td><td></td><td></td></c>	de printemps (type maïs)	valeur nulle		
	Boues mixtes papetières	de printemps (type maïs)	lmmobilisation de l'azote du sol à		
	Boues de désencrage 40 <c n<70<="" td=""><td>de printemps (type maïs)</td><td>hauteur de 10 à 60 % de l'azote apporté</td><td></td><td></td></c>	de printemps (type maïs)	hauteur de 10 à 60 % de l'azote apporté		
		de printemps (type maïs)	0,45		
Compost de fumier de	Compost jaune (moins de 6 mois)	d'automne (colza)		Fin d'été 0,20	
porcs ou de LP + paille (Guernevez)		d'automne (blé)			0,05
,	Compost âgé (de 6 à 10 mois)	de printemps (type maïs)	0,25		
		d'automne (colza)	0,10		
Fumier de cheval		de printemps (type maïs)		Eté avant CIPAN** 0,20	
Fumier d'ovins et caprin	s	de printemps (type maïs)		Eté avant CIPAN** 0,15	
Fumier de cheval, caprins et ovins		de printemps (type maïs)	0,20		
		d'automne (colza)		Fin d'été 0,10	
		d'automne (blé)			0,10
		de printemps (type maïs)	0,45	Eté avant CIPAN** 0,15	0,15
Fumier de porcs		d'automne (colza)	0,15	Fin d'été 0,10	
		d'automne (blé)	0,20		0,10

Tableau 14 suite – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des principaux Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour les cultures concernées

Exemples de PRO		Cultures concernées	Со	efficient d'équivalence azote (Kec sur la période du bilan	ıN)
Exemple	Exemples de l'INO		Apports de printemps	Apports d'été	Apports d'automne
		de printemps (type maïs)	0,25	Eté avant CIPAN** 0,10	0,10
	Fumier de bovin pailleux	d'automne (colza)		Fin été 0,10	
		d'automne (blé)			0,10
Fumier de bovins		de printemps (type maïs)	0,30	Eté avant CIPAN** 0,20	0,10
	Fumier de bovin décomposé	d'automne (colza)		Fin été 0,10	
		d'automne (blé)			0,10
		de printemps (type maïs)	0,60		
	avec incorporation immédiate	d'automne (colza)		Fin été 0,20	
		d'automne (blé)			0,10 ***
Fientes de volailles avec		de printemps (type maïs)	0,50		
litière	avec incorporation dans les 24 h	d'automne (blé)			0,10 ***
		d'automne (colza)		Fin été 0,17	
	annort on végétation	d'automne (blé)	0,45		
	apport en végétation	d'automne (colza)	0,45		
		de printemps (type maïs)	0,20		
	Compost de fumiers de bovins jeune de moins de 6 mois	d'automne (colza)		Fin été 0,12	
Compost de fumiers de		d'automne (blé)			0,05
bovins		de printemps (type maïs)	0,10	Eté avant CIPAN** 0,15	0,15
	Compost de fumiers de bovins vieux de plus de 6 mois	d'automne (colza)		Fin été 0,10	
		d'automne (blé)			0,05
	Fientes de volailles de plus	de printemps (type maïs)	0,45		
Compost de ficitor de	de 4 mois et Compost de fientes de volailles avec	d'automne (colza)		Fin été 0,12	
Compost de fientes de volailles avec litière	litière de moins de 6 mois	d'automne (blé)			0,05 ***
	Compost de fientes de volailles avec litière de 6 mois à 10 mois	de printemps (type maïs)	0,25		

Tableau 14 suite – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des principaux Produits Résiduaires Organiques (PRO) pour les cultures concernées

		Cultures concernées	Coeffic	cient d'équivalence azote (sur la période du bilan	KeqN)
Exemp	Exemples de PRO		Apports de printemps	Apports d'été	Apports d'automne
		de printemps (type maïs)	0,65	Eté avant CIPAN** 0,10	0,10
	avec incorporation immédiate	d'automne (blé)			0,10 ***
Fientes de volailles	avec incorporation dans les 24h	de printemps (type maïs)	0,55		
	apport en végétation	d'automne (blé)	0,45		
		de printemps (type maïs)	0,70	Eté avant CIPAN** 0,05	0,05
	avec incorporation immédiate	d'automne (colza)		Fin été 0,05	
		d'automne (blé)		·	0,05 ***
Lisier de porcs mixte	avec incorporation dans les	de printemps (type maïs)	0,50	Eté avant CIPAN** 0,05	0,05
Lisiei de poics mixte	24h ou sans incorporation dans le cas d'un apport sur blé au printemps apport en végétation	d'automne (blé)		·	0,05 ***
		d'automne (colza)		Fin été Valeur nulle	
		d'automne (blé)	0,60		
		d'automne (colza)		Fin été 0,56	
		de printemps (type maïs)	0,65	Eté avant CIPAN** 0,10	0,10
	avec incorporation immédiate	d'automne (blé)		·	0,10 ***
		d'automne (colza)		Fin d'été 0,15	
_isier de bovins	avec incorporation dans les	de printemps (type maïs)	0,50	·	
	24h	d'automne (colza)		Fin d'été 0,10	
		d'automne (blé)	0,50	,	
	apport en végétation	d'automne (colza)	0,40		
	avec incorporation immédiate	de printemps (type maïs)	0,70		
Lisier de veaux	avec incorporation dans les 24h	de printemps (type maïs)	0,50		
	1	de printemps (type maïs)	0,50	Eté avant CIPAN** 0,10	
Vince and I		de printemps (type betterave)	0,65	.,	
Vinasse de betterave concentrée		d'automne (blé)	0,45		0,15 ***
		d'automne (colza)	0,45	Fin été 0,15	

^{**} Les apports de PRO réalisés avant CIPAN + cultures de printemps ne sont pas autorisés dans toutes les régions. Quand cette pratique est permise, il faut veiller à ajuster la quantité d'azote "efficace" apportée par le produit organique à la capacité d'absorption de la CIPAN *** Attention, ces situations ne sont pas recommandées et sont interdites sur certaines zones **** MIATE : Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux

Tableau 14bis – Keq des PRO (produits organiques) à prendre en considération en cas de calcul de la fertilisation des dérobées et des CIPAN

	Coefficients d'éc	uivalence-engrais
Produit Attention :		ermédiaires dérobées)
les valeurs des coefficients sont données pour la période correspondant à la durée du bilan	apport d'été- automne	apport de sortie hiver-printemps
fumier de bovins	0,1	0,25
fumier de porcs	0,15	0,45
fumier de chevaux, ovins et caprins	0,1	0,2
fumier de volailles	0,3	0,55
Fientes de volailles (toutes catégories)	0,4	0,6
lisier de bovins	0,25	0,50
lisier de porcs, volailles et veaux	0,55	0,6
compost de fumier de bovins	0,05	0,15
compost de fumier de volailles et de porcs	0,1	0,35
boues urbaines liquides	0,35	0,40
boues urbaines pâteuses	0,25	0,4
boues urbaines chaulées	0,25	0,3
boues sèches	0,25	0,3
boues digérées traitées thermiquement	0,05	0,15
boues de lagune	0,2	0,3
matières de vidange	0,25	0,35
compost d'ordures ménagères	0,05	0,05
compost urbain : ordures ménagères	0,05	0,1
compost boues+déchets verts	0,1	0,15
compost de déchets verts	0,05	0,05
boues d'industrie agro-alimentaire	0,35	0,5
digestats de méthanisation agricoles : digestats bruts	0,25	0,50
digestats de méthanisation agricoles : fraction liquide après séparation de phase	0,55	0,60
digestats de méthanisation agricoles : fraction sèche après séparation de phase	0,15	0,25

Tableau 15 – Rf, quantité d'azote minéral dans le sol à la fermeture du bilan Rf (kgN/Ha)

- source AZOBIL©INRA, 2012

Classes de profondeur	Type de sol	Sol léger	Sol limoneux	Sol argileux	Sol de craie
1	sol superficiel (130 cm)	5	10	15	15
2	peu profond (0 à 60 cm)	10	15	20	20
3	profond (0 à 90 cm)	15	20	30	30
4	très profond (> 90 cm)	20	30	40	40

Tableau 16 – Ri, quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan (kgN/Ha)

- source GREN des Pays de la Loire

Si le bilan est ouvert à la fin de l'hiver (pratique classique pour une céréale d'hiver par exemple), Ri prend souvent le nom de Reliquat Sortie Hiver (RSH).

Quand l'exploitant n'a pas de données individuelles issues d'une analyse annuelle sur ses parcelles ou d'une modélisation personnalisée, il doit se référer aux données du réseau régional validé par les services de l'État le plus adapté à la situation pédo-climatique de son exploitation ; le réseau RSH validé est accessible sur les sites DRAAF et DREAL - lien DRAAF ci-dessous :

http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Equilibre-de-la-fertilisation

En dernier lieu, pour les exploitants n'ayant pas l'obligation de réaliser un RSH ou en l'absence d'autres données pertinentes disponibles, les valeurs par défaut ci-dessous seront utilisées :

	Type de sol		
	Superficiel ou sableux	Intermédiaire ou profond	
Sous colza	30	40	
Sous céréales d'automne	20	40	
Avant culture	Sans couverture de sol : 20	Sans couverture de sol : 40	
implantée au printemps	Avec CIPAN ou dérobée : 0 à 10	20	

Modalités de prélèvement et de conservation des échantillons

A quelle profondeur prélever ?

La profondeur de prélèvement est celle correspondant à la profondeur d'enracinement potentielle de la culture implantée ou à implanter :

Cultures	Profondeur minimale de prélèvement recommandée *
Grandes cultures, y compris betterave	3 horizons (0-30 cm, 30-60 cm, 60-90 cm)
Maraîchage et pommes de terre	2 horizons (0-30 cm, 30-60 cm)

(*) le sol sera prélevé à la tarière dans la limite de la profondeur du sol et, si possible, jusqu'à 3 horizons

La valorisation de la mesure sera réalisée à hauteur de la profondeur d'enracinement de la culture.

Prélever par couche de 30 cm (0 à 30, 30 à 60, 60 à 90 cm), sur toute la profondeur de l'horizon, en veillant à ne pas mélanger la terre entre les différents horizons.

Quand prélever ?

- De façon générale, avant tout apport d'azote minéral et sur sol non gorgé d'eau
- Pour les cultures d'hiver et de printemps, après le lessivage hivernal et avant le 1^{er} apport d'azote, soit entre janvier et début mars »

Comment conserver les échantillons ?

Sitôt les prélèvements effectués, les échantillons doivent être stockés au froid (< 4°C) avant d'être transmis (toujours au froid) au laboratoire.

Durée entre le prélèvement et l'arrivée au laboratoire	Conditions de stockage			
≤ 24 h	Réfrigérateur			
> 24 h	Congélateur			

Annexe 2-4 : Références de rendement par culture

Cette annexe traite du cas des agriculteurs ne disposant pas de références de rendement par îlot cultural.

Agriculteurs concernés:

Cette base de rendements peut-être utilisée pour apporter des références de rendement aux agriculteurs ne disposant pas de références :

- jeune installé ou nouvel exploitant sans donnée de rendement du prédécesseur,
- agriculteur introduisant une nouvelle culture dans son assolement.

Source des données :

Cette base de rendement a été constituée à partir des données des plans prévisionnels de fertilisation des chambres d'agriculture et des prestataires des collèges distributeurs⁴.

Méthode de calcul:

Pour chaque département, un découpage a été réalisé par petite région naturelle ou par région de production. Quand une région de production a été retenue, il est précisé la composition de cette région (cantons et/ou communes). Pour les principales cultures du département, il est vérifié que la moyenne pondérée des rendements moyens par région (naturelle ou de production) est équivalente à la moyenne SRISE⁵ de la culture. Ce rendement peut varier pour une même petite région selon la potentialité agronomique du sol.

Valeurs SRISE:

Les valeurs de références sont les données indiquées pour chaque petite région agricole. Les valeurs SRISE sont des moyennes départementales calculées sur la base des données 2002-2012. Elles sont présentées à titre indicatif et sont à utiliser en cas d'absence de référence au niveau de la petite région.

⁴ A noter que la représentativité statistique de ces données se limite aux données mobilisées et traitées par les chambres d'agriculture et les prestataires de collèges distributeurs

Service Régional de l'Information Statistique et Economique

Loire Atlantique – rendement des cultures en qx/Ha

Culture	Agrimer 2002 2011	SRISE		Pays de retz	Vignoble	Pays ancenis	Presquille	Pays de chateaubriant	Plateaux nantais- estuaire
	agreste	agreste		Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen
			surface moy pondérée						
Blé	64,2	61,7	61,7	59,8	61,7	61,1	59,8	62,6	62,6
Diá don		53,3		<i>55.</i> 2	50.0	<i>57.0</i>	57.0	61.6	61.6
Blé dur	57	55,5		55,3	59,9	57,0	57,0	61,6	61,6
orge	60,8	59,7	59,8	57,9	59,1	59,4	57,9	60,8	60,8
seigle	45,7	45,7		44,3	48,0	45,7	45,7	49,4	49,4
avoine hiver	44	44		42,7	46,2	44,0	44,0	47,5	47,5
avoine print	42	42		40,7	44,1	42,0	42,0	45,4	45,4
avoine print	42	72		40,1	77,1	72,0	72,0	70,7	70,7
maïs irrig grain	88	88							
maïs non irrig grai	75,3	75,3							
maïs ensil irrig	137,7			144,6	144,6	144,6	144,6	144,6	144,6
maïs ensil non irrig	117	118	117,1	114,7	114,7	114,7	115,8	119,3	119,3
maïs semences									
sorgho	58,3	51,7		61,2	50,7	61,2	55,4		61,8
triticale	54	57		52,4	56,7	54,0	54,0	58,3	58,3
		04.0	00.0	07.0	07.0	00.0	00.4	00.5	00.5
colza hiver	29	34,3	29,6	27,8	27,8	29,0	28,1	30,5	30,5
tournesol	24,7	27,7		24,7	24,7	24,7	24,7	25,9	25,9
soja	18,3	18,3		18,3	18,3	18,3	18,3	19,2	19,2
féverole	25	25		25,0	25,0	25,0	25,0	26,3	26,3
pois	33	33		33,0	34,7	33,0	33,0	35,6	35,6
lupin	21	20,7		21,0	22,1	21,0	21,0	22,7	22,7

Maine et Loire – rendement des cultures en qx/Ha

CK	Agrimer 2002			No. do. or for	0.1	Nort	sud mauges et	saumurois (sud	
Culture	2011	SRISE		Nord segréen	Sud segréen	Nord mauges	vihiersois	loire)	Baugeaois vallée
				cantons Pouancé, Segré, Le lion, Château-neuf	cantons Louroux, St Georges, Angers nord et ouest	cantons Champtoceaux,St Florent, Chalonnes, Montrevault,Beauprea u	cantons Chemillé, Montfaucon, Cholet, Vihiers, Thouarcé, angers sud	cantons Doué, Gennes, Montreuil, Saumur (sud Loire)	cantons Noyant, Longué, Saumur(nord Loire), Baugé, Beaufort, Angers Est, seiches, Durtal
	agreste	agreste		Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parœilles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen
•			surface %	0,16	0,12	0,14	0,19	0,14	0,25
			may pondérée						
Blé	66	64,3	66,2	73,9	56,1	67,3	62,0	70,6	66,0
Blé dur	58	54		65,0	49,3	59,2	54,5	62,1	58,0
							,,,	,	
orge	60,5	60		67,8	51,4	61,7	56,9	64,7	60,5
avoine hiver	44,3	44,3		49,6	37,7	45,2	41,6	47,4	44,3
					·	·			
avoine print	40	40		45	34	41	38	43	40
maïs irrig grair	87,3	87,3		90,8	76,0	90,8	82,9	87,3	90,8
maio mig gran		5.,5			. 5,5	55,5	02,0	0.,0	
maïs non irrig	77,7	77,7		80,8	67,6	80,8	73,8	77,7	80,8
maïs ensil irrig	137,7		137,3	143,2	119,8	143,2	130,8	137,7	143,2
			,0	, _	110,0	110,2	100,0	,.	,=
maïs ensil non	120,7	120	120,3	126	105	126	115	121	126
maïs semences	* = 36.9							37	37
maio semenoco	- 00,0							0.	
sorgho	58,3	58,3		60,6	50,7	60,6	55,4	58,3	60,6
triticale	54	54		61,6	47,0	56,2	51,8	58,9	54,0
a kiodio		01		01,0	41,0	00,2	01,0	00,0	04,0
colza hiver	29	29,3	29,1	32,5	24,7	29,6	27,3	31,0	29,0
tournesol	26	26		26,0	26,0		26,0	26,0	26,0
tournesor	20	20		20,0	20,0		20,0	20,0	20,0
soja	17,3	17,3		17,3	17,3	18,2	16,4	17,3	17,3
féverole	27	27		27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0
leverole	21	21		21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
pois	36	36		36,0	36,0	36,0	36,0	36,0	36,0
lumin.	20	00		20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
lupin	20	20		20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0

') source syndicat des producteurs de mais ismagrain europe (moy5demières années

Mayenne – rendement des cultures en qx/Ha

	Agrimer 2002 2011	SRISE		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Culture	agreste	agreste		Potentiel sol moyen	Potentiel sol moyen	Potentiel sol moyen	Potentiel sol moyen
Guitare		J	surface	0,35	0,24	0,28	0,13
			moy pondérée				
Blé	70,6	70,0	70,0	67	74	73	64
Blé dur	54,9	55,7		55,4	59,3	55,7	51,4
orge hiver	62,7	62,7	62,9	62,3	66,8	62,7	57,9
seigle		47		46,7	50,1	47,0	43,4
avoine hiver		51,7		51,4	55,1	51,7	47,7
avoine print		44		44	47	44	41
triticale		62,3		62	66	62	58
maïs irrig grain		89		95,4	72,4	75,7	69,1
				, , ,	, , ,	, .	
maïs non irrig gra	77,7	73,3		98,6	74,8	78,2	71,4
	,	- 7 -			,.	,-	, .
maïs ensil irrig				145,0	110,0	115,0	105,0
				, .		, .	100,0
maïs ensil non irr	ia	127	126,2	144	121	115	112
	3	. = .	120,2				
sorgho		53,7		62,2	46,1	46,1	39,2
Sorgino		00,7		02,2	,.	,.	00,2
colza hiver		32,7	32,7	31,0	35,0	34,0	30,0
		J = , ,	<u> </u>	2.,0	30,0	3.,0	30,0
tournesol		25,7		29,6	21,9	21,9	18,7
		_0,,					,.
soja		17		19,9	14,7	14,7	12,5
féverole		25					
pois		38,3					
lupin		20,7					

Répartition des communes de Mayenne par type de Zone

Zone 4 53010 ASSE-LE-BERENGER 53017 VAL-DU-MAINE 53019 BANNES

53037 BOUESSAY 53043 BREE

53097 EVRON 53113 HAMBERS 53122 JUBLAINS

53134 LIVET
53153 MEZANGERS
53161 MONTSURS
53163 NEAU
53184 PREAUX
53257 SAULGES
53203 SAINT-BRICE

53267 VAIGES 53274 VIMARCE 53276 VOUTRE

53027 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF

53076 COSSE-EN-CHAMPAGNE

53022 BAZOUGE-DE-CHEMERE

53221 SAINT-GEORGES-SUR-ERVE 53228 BLANDOUET-SAINT-JEAN 53232 SAINT-LEGER 53233 SAINT-LOUP-DU-DORAT 53248 SAINT-FIERRE-SUR-ERVE 53218 SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT 53255 SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES 53264 THORIGNE-EN-CHARNIE 53265 TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE

Zone 1	Zone 2	Zone 3
53003 AMBRIERES-LES-VALLEES	53001 AHUILLE	53011 ASTILLE
53013 AVERTON	53002 ALEXAIN	53012 ATHEE
53016 BAIS 53040 BOURGON	53005 ANDOUILLE 53007 ARGENTRE	53018 BALLOTS 53026 BEAULIEU-SUR-OUDON
53042 BRECE	53007 ARGENTRE 53008 ARON	53029 BIERNE-LES-VILLAGES
53047 CARELLES	53009 ARQUENAY	53035 BOUCHAMPS-LES-CRAON
53048 CHAILLAND	53025 BAZOUGERS	53036 BOUERE
53051 CHAMPEON	53028 BELGEARD	53041 BRAINS-SUR-LES-MARCHES
53053 CHAMPGENETEUX	53034 BONCHAMP-LES-LAVAL	53062 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
53055 CHANTRIGNE	53038 BOULAY-LES-IFS	53063 CHATELAIN
53061 CHARCHIGNE	53049 CHALONS-DU-MAINE	53066 CHEMAZE
53064 CHATILLON-SUR-COLMONT	53052 CHAMPFREMONT	53068 CHERANCE
53069 CHEVAIGNE-DU-MAINE 53071 COLOMBIERS-DU-PLESSIS	53054 CHANGE 53072 COMMER	53073 CONGRIER 53075 COSMES
53079 COUESMES-VAUCE	53074 CONTEST	53077 COSSE-LE-VIVIEN
53080 COUPTRAIN	53085 CRENNES-SUR-FRAUBEE	53078 COUDRAY
53083 COURCITE	53094 ENTRAMMES	53082 COURBEVEILLE
53091 DESERTINES	53099 FORCE	53084 CRAON
53096 ERNEE	53105 GESNES	53088 CUILLE
53100 FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	53109 GRAZAY	53089 DAON
53106 GESVRES	53119 HUISSERIE	53090 DENAZE
53107 GORRON	53015 BACONNIERE	53098 FONTAINE-COUVERTE
53114 HARDANGES 53115 HERCE	53021 BAZOGE-MONTPINCON 53023 BAZOUGE-DES-ALLEUX	53101 FROMENTIERES
53115 HERCE 53120 IZE	53023 BAZOUGE-DES-ALLEUX 53031 BIGOTTIERE	53102 GASTINES 53104 GENNES-LONGUEFUYE
53121 JAVRON-LES-CHAPELLES	53045 BRULATTE	53110 GREZ-EN-BOUERE
53123 JUVIGNE	53056 CHAPELLE-ANTHENAISE	53117 HOUSSAY
53057 CHAPELLE-AU-RIBOUL	53059 CHAPELLE-RAINSOUIN	53033 BOISSIERE
53086 CROIXILLE	53108 GRAVELLE	53058 CHAPELLE-CRAONNAISE
53093 DOREE	53173 PALLU	53087 CROPTE
53111 HAIE-TRAVERSAINE	53129 LAUNAY-VILLIERS	53191 ROE
53177 PELLERINE	53130 LAVAL	53192 ROUAUDIERE
53125 LANDIVY	53103 GENEST-SAINT-ISLE	53258 SELLE-CRAONNAISE
53126 LARCHAMP 53127 LASSAY-LES-CHATEAUX	53133 LIGNIERES-ORGERES 53137 LOIRON-RUILLE	53124 PREE-D'ANJOU 53128 LAUBRIERES
53039 BOURGNEUF-LA-FORET	53140 LOUVERNE	53030 BIGNON-DU-MAINE
53112 HAM	53141 LOUVIGNE	53046 BURET
53116 HORPS	53143 MAISONCELLES-DU-MAINE	53135 LIVRE
53118 HOUSSEAU-BRETIGNOLLES	53144 MARCILLE-LA-VILLE	53136 LA-ROCHE-NEUVILLE
53176 PAS	53146 MARTIGNE-SUR-MAYENNE	53145 MARIGNE-PEUTON
53190 RIBAY	53147 MAYENNE	53148 MEE
53131 LESBOIS	53156 MONTFLOURS	53150 MENIL
53132 LEVARE	53157 MONTIGNE-LE-BRILLANT	53151 MERAL
53139 LOUPFOUGERES 53142 MADRE	53158 MONTJEAN 53162 MOULAY	53152 MESLAY-DU-MAINE 53165 NIAFLES
53154 MONTAUDIN	53169 OLIVET	53168 NUILLE-SUR-VICOIN
53155 MONTENAY	53175 PARNE-SUR-ROC	53172 ORIGNE
53160 MONTREUIL-POULAY	53179 PLACE	53178 PEUTON
53164 NEUILLY-LE-VENDIN	53182 PORT-BRILLET	53180 POMMERIEUX
53170 OISSEAU	53185 PRE-EN-PAIL-SAINT-SAMSON	53186 QUELAINES-SAINT-GAULT
53174 PARIGNE-SUR-BRAYE	53187 RAVIGNY	53188 RENAZE
53181 PONTMAIN	53195 SACE	53193 RUILLE-FROID-FONDS
53189 RENNES-EN-GRENOUILLES	53262 SOULGE-SUR-OUETTE	53259 SENONNES
53261 SOUCE	53200 SAINT-BAUDELLE	53260 SIMPLE
53196 SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN	53201 SAINT-BERTHEVIN	53197 SAINT-AIGNAN-SUR-ROE
53198 SAINT-AUBIN-DU-DESERT 53199 SAINT-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN	53204 SAINT-CALAIS-DU-DESERT 53208 SAINT-CYR-EN-PAIL	53206 SAINT-CHARLES-LA-FORET 53210 SAINT-DENIS-D'ANJOU
53202 SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	53209 SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	53212 SAINT-DENIS-DU-MAINE
53211 SAINT-DENIS-DE-GASTINES	53219 SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	53214 SAINT-ERBLON
53213 SAINT-ELLIER-DU-MAINE	53220 SAINT-GEORGES-LE-FLECHARD	53240 SAINT-MARTIN-DU-LIMET
53216 SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES	53222 SAINT-GERMAIN-D'ANXURE	53242 SAINT-MICHEL-DE-LA-ROE
53223 SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER	53224 SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	53250 SAINT-POIX
53226 SAINT-HILAIRE-DU-MAINE	53225 SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME	53251 SAINT-QUENTIN-LES-ANGES
53230 SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	53229 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	53253 SAINT-SATURNIN-DU-LIMET
53234 SAINT-LOUP-DU-GAST	53243 SAINT-OUEN-DES-TOITS	53273 VILLIERS-CHARLEMAGNE
53236 SAINT-MARS-DU-DESERT	53247 SAINT-PIERRE-LA-COUR	
53237 SAINT-MARS-SUR-COLMONT 53238 SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE	53272 VILLEPAIL	_
53238 SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE 53239 SAINT-MARTIN-DE-CONNEE	NB : Communes nouvelles	
53245 SAINT-PIERRE-DES-LANDES		
53246 SAINT-PIERRE-DES-NIDS		
53249 SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE		

53256 SAINT-THOMAS-DE-COURCERIERS 53235 SAINTE-MARIE-DU-BOIS 53263 THUBOEUF 53266 TRANS 53269 VAUTORTE 53270 VIEUVY

53271 VILLAINES-LA-JUHEL

Sarthe – rendement des cultures en qx/Ha

			i	bocage des	l .		l .							
Culture				alpes mancelles	bocage sabolien	plaine d'alençon	champagne mancelle	saosnois	perche	plateau calaisien	vallée du loir	belinois	vallée de la sarthe	beaugeois
	Agrimer 2002 2011	SRISE		Parcelles à potentiel moyen	Parœlles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen								
	agreste	agreste												
'			surface	23 664	29 333	24 342	35 558	18 220	53 373	48067	31047	4725	91635	3 329
			moy pondérée											
Blé	69	68,7	68,8	65,0	60,0	78,0	81,0	85,0	65,0	72,0	65,0	71,0	64,0	65,0
Blé dur	57	55,7												
orge H	62	61,7		60,5	55,8	72,5	75,3	79,1	60,5	67,0	60,5	66,0	59,5	60,5
orgo ri	02	0 1,1		00,0	00,0	72,0	70,0	70,7	00,0	01,0	00,0	00,0	00,0	00,0
orge p	43	43,7				50,7	52,7	55,3	42,3	46,8	42,3		41,6	
seigle	48	48												
avoine hiver	43	48												
avoino print	20	42,3												
avoine print	38	42,3												
maïs irrig grain	99	99,3	99,1	91	99	100	97	101	95	100	103	100	102	98
33		, .	/											
maïs non irrig g	84	83,3	83,6	77	78	83	88	95	86	82	79	90	84	83
maïs ensil irrig	176,0		176,0	162,0	176,0	178,0	173,0	180,0	169,0	178,0	183,0	178,0	182,0	174,0
		405.7	425.0	440.0	400.0	440.0	404.0	400.0	400.0	400.0	404.0	450.0	400.0	400.0
maïs ensil non	125,0	125,7	125,0	118,0	120,0	119,0	124,0	160,0	129,0	122,0	121,0	150,0	122,0	100,0
maïs semences	31,3													
	51,5													
sorgho G	55,7	55												
triticale	58	58		60,5	55,8	72,5	75,3	79,1	60,5	67,0	60,5	66,0	59,5	60,5
		22	22.0	22.5	20.5	24	25.5	20	22.5	24	20	20	24	20
colza hiver	33	33	33,0	33,5	32,5	34	35,5	38	33,5	34	30	32	31	30
tournesol	27	27		27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0
				,•			== ,=	,•	,•		,-	,•	,•	
soja	19	19												
féverole	27,3	27,3												
male ::		40.2		42.0	40.0	45.0	45.0	E0.0	42.0	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0
pois p	41,3	40,3		42,0	40,0	45,0	45,0	50,0	42,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
lupin	20	20												
bett sucrière		854				700		700	700					
P de terre cons		288												

Vendée – rendement des cultures en qx/Ha

Petites régions	Agrimer 2002 2011			Bocage de Chantonnay	Marais breton	Entre plaine, Bocage	Bas bocage	Marais poitevin desséché	Marais poitevin mouillé	Plaine	Haut Bocage
	agreste	SRISE agreste		Parcelles à potentiel moyen	Parcelles à potentiel moyen						
			surface %	0,0308	0,0446	0,0481	0,5308	0,10353	0,0229	0,09137	0,12787
Blé tendre d'hiver	65,3	64	moy pondérée 64,08	64,0	60,8	64,0	63,4	60,8	67,2	64,0	70,4
Blé dur d'hiver	63	59,7						62,7	62,7	47,8	
Cairla				40.0	45.0	40.0	40.0	-			50.0
Seigle	48,8	48		48,0	45,6	48,0	48,0	45,6	50,4	48,0	52,8
Orge d'hiver	56,56	61,3		61,0	58,0	61,0	61,0	58,0	64,1	61,0	67,1
Avoine hiver	43	43		43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0
Avoine printemps	38	38		38,0	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0	38,0
maïs grain irrigué	103,3	105,7	105,7	105,7		105,7	105,7	105,7	105,7	105,7	105,7
maïs grain non irrigué	90,4	91,3		68	82	64	64	82	91	55	64
Maïs semence	33,9	32		32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Maïs ensilage non irrigué	10,86	11,9	108	108,0	108,0	108,0	102,0	140,0	151,0	108,0	102,0
Maïs ensilage irrigué	15,28			156,0		156,0	156,0			179,0	156,0
Sorgho	51,8	55,7		55,7	55,7	55,7	55,7	55,7	55,7	55,7	55,7
Triticale	53,9	56,7		56,7	53,9	56,7	56,7	53,9	59,5	56,7	62,4
Colza d'hiver (et navette)	29	28		34	34		34	34	34	34	34
Tournesol	24,7	27,7		28	33	28	28	33	33	28	28
Soja	20,1	18,3		18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3	18,3
Féveroles et fèves	28,7	26,7		26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7	26,7
Pois protéagineux	41,2	39,7		39,7	39,7	39,7	39,7	39,7	39,7	39,7	39,7
Lupin doux	24,5	20,3		20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3
pomme de terre de conso	1	204.7									
ponime de terre de conso		291,7									
lin		?									
chanvre		?									

Annexe 2-5 : Cas des mélanges de cultures annuelles

Mélanges de cultures annuelles = espèces fixatrices d'azote + espèces non fixatrices d'azote.

Le raisonnement de la fertilisation azotée est basé sur la méthode du bilan détaillée dans le présent arrêté avec les spécificités suivantes :

- La différence dans l'application de l'équation [3'] réside dans les besoins de la plante (b). Le b retenu est celui des espèces non fixatrices. L'objectif de rendement retenu est l'objectif de rendement moyen des espèces non fixatrices présentes dans l'association de culture (sur la base des rendements visés en culture pure), avec une pondération au prorata de la densité relative au semis des espèces non fixatrices en comparaison des densités recommandées en cultures pures.
- Cas d'un mélange contenant plusieurs espèces non fixatrices : Lorsque plusieurs céréales sont mélangées, pour être récoltées immatures, le besoin retenu est 1.7uN/q ou 17 kgN/tMS (source courbe de dilution, François Limaux, 1999).
- L'estimation des fournitures est raisonnée selon la méthode du bilan proposée dans le présent arrêté sans autre adaptation.
- Plafonnement: La dose d'azote apportée sur une association céréales-légumineuses ne pourra en aucun cas dépasser la dose raisonnée pour la culture en pure de la plante non fixatrice présentant les besoins les plus élevés (besoins par unité de rendement * objectifs de rendement).

Ajustement de la dose sortie-hiver :

Dans le cas d'une modification du peuplement sortie hiver, la dose pourra être ajustée dans les situations suivantes :

- Concernant des associations de culture comportant des légumineuses fourragères (pois fourrager, vesce, ...), si une disparition complète des légumineuses est observée sortie- hiver, alors la dose sera calculée comme pour une céréale pure (ou un mélange de céréales sans espèce fixatrice partenaire).
- Concernant des associations de culture comportant des protéagineux (pois protéagineux, féverole, lupin), s'il est observé sortie-hiver une densité de protéagineux inférieure à 5 pieds/ m², alors la dose sera calculée comme pour une céréale pure (ou un mélange de céréales sans plante fixatrice partenaire).
- S'il est observé sortie-hiver une disparition complète des plantes non fixatrices, alors aucune fertilisation azotée ne pourra être apportée.

Dans le cas où la fertilisation est nécessaire, les besoins des céréales retenus sont les besoins déjà référencés en annexe 2-3 – tableaux 1 à 3 du présent arrêté.

Exemple:

Densité	Besoin /quintal (kg N/q)	Objectif rendement (q/Ha)	Besoins totaux (kg N/ha)
Culture pure : 100% blé, variété Arezzo	3.0	80	80 * 3 = 240
Mélange de culture substitutif : 50 % Blé variété Arezzo (en comparaison d'un blé pur) +50% de Pois (en comparaison d'un pois pur)	3.0	80 * 0,5 = 40	80 * 0,5 * 3 = 120

Annexe 3 : Bilan prévisionnel pour la fertilisation azotée des prairies

Annexe 3-1 : Méthode de calcul

<u>Définition du CAU</u> (Coefficient Apparent d'Utilisation): Tout l'azote apporté n'est pas valorisé par la plante. L'azote est mal utilisé à certaines périodes, en particulier en conditions trop sèches ou trop froides (pertes par volatilisation, lessivage, stockage). On applique donc un CAU qui représente la fraction d'azote minéral apportée à la prairie qui est absorbée par la plante. **Une valeur moyenne de 0.7 a été retenue pour l'ensemble de l'Ouest de la France.**

<u>Méthode du bilan prévisionnel retenu</u>: *cf.* guide méthodologique « Calcul de la fertilisation azotée », COMIFER, 2013, page 24, équation [4'], dite équation d'efficience.

Pour calculer la dose d'azote minéral à apporter, on se base sur les postes suivants :

$$X + Xa = (Pf - P0) / CAU$$

X: Dose d'azote provenant de l'engrais minéral (kgN/Ha)	Correspond à la dose d'N minéral				
Xa: Equivalence engrais azoté des effluents organiques apportés, correspond à la	%Npro: Teneur en azote du produit (tableaux 13 et 13-1)				
dose d'azote équivalent engrais disponible pour la culture.	Q: Volume ou masse épandue à l'hectare				
Xa = %Npro x Q x Keq, correspond à la dose d'azote équivalent engrais disponible pour la culture	Keq: Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (tableau 22)				
Pf : Quantité d'azote absorbée par la prairie jusqu'à la récolte, Pf = Nexp + Nréserve	En conduite stable, l'utilisation de l'azote mis en réserve (Nréserve) est équivalent à l'entrée et à la sortie de période de croissance de la prairie. On considère donc qu'on peut le négliger.				
	Pf = Nexp				
Nexp : Quantité d'azote exportée par la prairie, Nexp = MS x %N	correspond à la quantité d'azote contenu dans les parties aériennes produites				
MS: Objectif de production de la prairie (tMS/Ha), estimée par 2 méthodes validées:	 soit valorisation moyenne de l'herbe de l'exploitation à l'échelle de l'année: cas du bilan fourrager, soit par les niveaux de production accessibles à l'échelle de l'année ou de la saison et au niveau parcellaire: cas de l'optimisation de la production d'herbe (tableau 17) 				
%N : Teneur en azote de l'herbe	Tableau 18				
	Mh: Fourniture d'azote minéral par le sol (kgN/Ha) liée aux fournitures des arrières effets du système de culture (tableau 19)				
PO : Fournitures globales d'azote minéral par le sol, PO = Mh + Nrest + Fs	Nrest: Contribution directe des restitutions au pâturage de l'année en kgN/Ha (tableau 20)				
	Fs: Quantité d'azote fixée par les légumineuses présentes en kgN/Ha (tableau 21)				
CAU: Coefficient apparent d'utilisation de l'engrais minéral. CAU = 0.7	Voir définition ci-dessus				

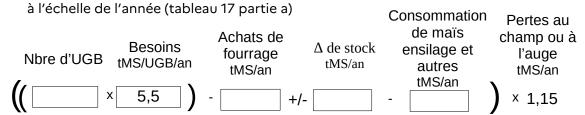
Annexe 3-2: Grille de calcul pour les prairies

L'équilibre de la fertilisation azotée doit être calculé selon les postes présentés en annexe 3-1 pour chaque parcelle. Les tableaux de références cités se trouvent en annexe 3-3.

A. Estimation des besoins

MS: objectif de production de la prairie en t MS/ha, à calculer selon 2 approches:

 $1^{\circ}\!/$ Approche globale à partir de la valorisation moyenne de l'herbe de l'exploitation



Surface de prairies en Ha

2°/ Approche parcellaire par les niveaux de production accessibles à l'échelle de l'année ou de la saison (tableau 17 partie b)

%N: teneur en azote de l'herbe, tableau 18

tMS/Ha

MS

%

Ν

ou

Pf : quantité d'azote absorbée par la prairie jusqu'à la récolte Pf=Nexp (quantité d'azote exportée par la prairie (kgN/ha)), Nréserve étant considéré nul

B. Estimation des fournitures d'azote

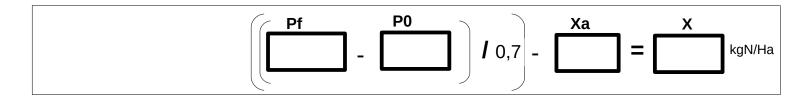
(kgN/ha), tableau 21

tableau 22

P0 : Fournitures globales d'azote minéral par le sol

Mh : minéralisation nette de l'humus du sol (kgN/ha), tableau 19 — Mh

Nrest : contribution directe des restitutions au paturage de Nrest | P0 | kgN/Ha |
l'année (kgN/ha), tableau 20 | Fs : quantite d'azote fixée par les légumineuses présentes | Fs | P0 | kgN/Ha



Annexe 3-3 : Tableaux de référence

Tableau 17 – MS, Prairies Objectif de production de la prairie en matière sèche (tMS/ Ha)

- source GREN et COMIFER, CRA Pays de la Loire page 68, 2012

Tableau 17 partie a		
1°/ Estimation par approche globale à partir de la	Nbre d'UGB	Réf. exploitation
valorisation moyenne de l'herbe de l'exploitation	Besoins	5.5 tMS/UGB/an
à l'échelle de l'année	Achats fourrages	Réf. exploitation
	Variation de stocks	Réf. exploitation

A noter que pour le bilan fourrager, on multiplie par 1,15 l'objectif de rendement de 5,5 tMS/UGB afin de tenir compte des pertes entre le champ et l'auge dans le cas de la fauche, ou des pertes dues au piétinement des animaux dans le cas du pâturage.

– source Groupe Prairie des Pays de la Loire, 2020										
Tableau 17 partie b	Tableau 17 partie b									
2°/ Estimation par a	2°/ Estimation par approche parcellaire par les niveaux de production accessibles à l'échelle de l'année ou									
de la saison										
	Accessibilité de la parcelle (Excès d'eau hivernal)									
	En Janvier Février (Nul) En Mars (Moyen) En Avril (Fort									
Absence de pousse estivale	pâture	fauche + pâture	pâture	Fauche + pâture	fauche (+pâture)					
Faible: absence de pousse sur une période inférieure à 30 jours	10	11	9	10	7					
Moyenne: absence de pousse sur une période de 30 à 60 jours	8	9	7	8	6					
Fort: absence de pousse sur une période ≥ 60 jours	6	7	5	6	4					

Tableau 17 partie c : A défaut, se reporter à la brochure (CRA Pays de la Loire) accessible via ce lien :

http://www.innovaction-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/depliant_12_croissance_herbe_BAT_BD.pdf

La région y est découpée en 3 zones associées chacune à un rendement moyen : Zone Nord : 8,9 tonnes ; Zone intermédiaire : 8,2 tonnes ; Zone Sud : 6,9 tonnes

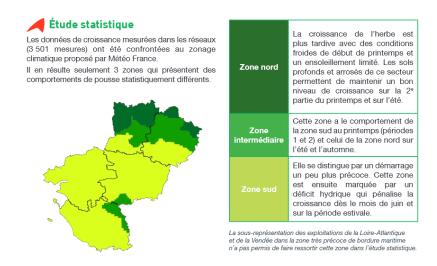


Tableau 18 - %N Prairie, Teneur en azote de l'herbe selon le mode d'exploitation

- source Comifer page 72, 2012

Mode d'exploitation	En kgN/tMS
Pâturage à rotation rapide (retour toutes les 3 semaines) ou continu	30
Pâturage à rotation lente (retour toutes les 5 semaines)	25
Ensilage	25
Foin précoce et foin de repousse	20
Foin tardif de 1 ^{er} cycle	15

Par exemple pour un potentiel de 9t en fauche + pâture :

1 foin de 6 t, besoin de 6*20 = 120 u

Pâturage de 3 cycles en rotation lente de 3t, besoin de 3 * 25 = 75 u

Besoin annuel: 120 + 75 = 195 u

Tableaux 19, 20 et 21 – Fourniture d'azote par le sol, restitutions au pâturage et contribution du trèfle blanc

- source Groupe Prairie des Pays de la Loire, 2020

	Potentiel	≤5 t MS/ha	5,1 à 7 t de MS/ha	7,1 à 8,9 t de MS/ha	9 t de MS/ha et plus
	Pratiques d'entretien organique				
Mh, prairies, fourniture d'azote par	Entretien azoté faible (Pas ou peu d'apport d'effluents (max 1 fois tous les 4 ans) et/ ou pâturage avec chargement ≤ 1 UGB/ha	35	55	85	105
le sol sans les restitutions au paturage (Kg N/ha/an)	Entretien azoté intermédiaire (autres cas)	55	80	100	110
	Entretien azoté fort (Apport 2 année sur 3 ou annuel, d'effluent de type compost, fumier bovin, fumier volaille OU pâturage intensif chargement ≥ 2 UGB/ha)	75	90	110	120
				+	
	Utilisation de la parcelle				
N rest, Prairies, contribution directe	Pâtures (+ fauche de refus)	15	25	35	40
au paturage de l'année	1 Fauche + pâtures	5	15	25	30
	2 fauches + pâture	5	10	15	20
				+	
	Proportion visuel de trêfle blanc				
Fs, Azote fixé par les légumineuses présentes (Kg N/ha/an)	La graminée domine largement le trèfle blanc	0	0	0	0
	La graminée est dominante mais on voit bien le trèfle blanc	20	30	40	45
	On voit presque partout du trèfle blanc	35	55	75	95

Lorsque le trèfle blanc domine largement, aucun apport azotée n'est nécessaire. Néanmoins pour subvenir aux besoins d'autres éléments fertilisants (P_2O_5 , K_2O_5 , CAO...), un apport de fertilisant organique est autorisé jusqu'à 50 u d'azote total sur prairie de plus d'un an. Ce plafond est porté à 120 u en cas d'usage de produit de type 1 de C/N > 8 (par ex 15t de compost de fumier de bovin ou 20 t de fumier de bovin).

Tableau 22 – Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace pour les prairies

- source COMIFER page 43, 2012

Exemples d'effluents	Mode	Périodes d'apport			
d'élevage épandus sur prairies	d'apport	Automne	Printemps		
Fumier de bovins	En surface	0,2	0,1		
Compost de fumier de bovins	En surface	0,15	0,05		
Fumier de porcs	En surface	0,4	0,4		
Compost de fumier de porcs	En surface	0,2	0,2		
Lisier de bovins	En surface	0,4			
Lisier de bovins	Enfoui		0,5		
Lisier de porcs	En surface		0,5		
Lisier de porcs	Enfoui		0,6		
Lisier de porcs	En surface	0,5*			

^{*} Sur prairies de plus de 6 mois, cette pratique est de façon générale peu recommandée car elle présente des risques de lessivage des nitrates importants durant l'hiver. Il faut veiller à ajuster la quantité d'azote « efficace » à la capacité d'absorption de la prairie à cette période.

Tableau 22 bis : Autres Keq, coefficient d'équivalence engrais minéral efficace des Produits Résiduaires Organiques (PRO) : boues, digestats...pour les prairies selon l'époque d'épandage

reprendre les valeurs du tableau 14-bis en les adaptant à l'époque de l'épandage :

- Fin d'été =Colza;
- Automne = Blé;
- Printemps= Maïs

Annexe 4 : Dose totale d'azote plafonnée pour les cultures spécialisées

Annexe 4-1: Cultures concernées et méthode

Familles de cultures spécialisées concernées : maraîchage, arboriculture, horticulture, vigne, plantes à parfum, aromatiques et médicinales et porte-graines.

Autres: tabac et soja, légumineuses.

Pour ces cultures spécialisées, une dose d'apport plafond d'azote a été fixée.

L'unité de valeur retenue est :

u N_{efficace} / cycle de culture / Ha.

Pour les surfaces cultivées sur lesquelles se cumulent plusieurs cycles de culture, l'azote total apporté correspond à la somme des doses calculées pour chaque cycle sur une année.

Les cultures hors sol ne sont pas concernées par le présent référentiel. Les autres cultures sous serre et les cultures en pleine terre doivent respecter les doses maximales d'azote efficace mentionnées à l'annexe 4.2

Dose plafond et dose pivot : cf définition en annexe 8

Pour les cultures à dose plafond, la dose prévisionnelle ne peut être supérieure à la dose plafond qu'à condition que l'exploitant utilise un outil de modélisation.

Annexe 4-2: Tableaux de référence

Tableau 23 - Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de fruits

- source GREN, 2012

Fruits					
Cultures		Azote apporté * uN _{efficace} /cycle de production/Ha	Indication de production		
actinidia		voir kiwi			
cassis		100			
cerisier		110			
	remontante	280	50 (T/Ha)		
fraise	précoce	210			
	gariguette	180			
	pleine saison	140			

Fruits						
Cultures			Azote apporté * uN _{efficace} /cycle de production/Ha	Indication de production		
framboise			90 (max 60 en minéral)	10 (T/Ha)		
groseille			60	20 (T/Ha)		
kiwi (=actinidia)			130			
melon		greffé	140	20-40t		
meion		plein champ	120	20-30t		
poirier			100			
		classique	100			
		plantation	50			
pommier	à cidre	avant production	80			
		en plein production	120			
pêcher			90			
prunier		120				
	anı	née d'implantation	90			
vigne		AOC/AOP	60			
	vin	s de pays et autres	90			

^{*} valeur maximum sauf pour les années d'implantation où la fumure organique de fond peut être très supérieure pour les cultures pérennes

Tableau 24 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de plantes à parfums, aromatiques et médicinales

- source ITEIMPAI, 2012

Plantes aromatiques et médicinales (elles représentent environ 950 ha en région)					
Cultures	Dose maximum d'Azote apporté	Indication de			
Contores	uN _{efficace} /cycle de production/Ha	production			
lavandin	75	partie aérienne			
pavot oeillette	100	capsule			
lavande	75	partie aérienne			
sauge sclarée	75	partie aérienne			
basilic	150+75 par coupe supplémentaire	feuilles			
camomille romaine	150	fleurs			
cassis	75	feuilles			
chardon Marie	75	graines			
coriandre	125+60 par coupe supplémentaire	feuilles			
estragon	120+80 par coupe supplémentaire	feuilles			
ginkgo	200	feuilles			
menthe poivrée	180+80 par coupe supplémentaire	feuilles			
persil	125+80 par coupe supplémentaire	feuilles			

Plantes aromatiques et médicinales (elles représentent environ 950 ha en région)				
Cultures	Dose maximum d'Azote apporté uN _{efficace} /cycle de production/Ha	Indication de production		
thym	160	feuilles		
aneth	150	feuilles		
cerfeuil	200	feuilles		
ciboulette	120+100 par coupe supplémentaire	feuilles		
fenugrec	50	graines		
mélisse officinale	120+80 par coupe supplémentaire	feuilles		
origan sp.	100+100 par coupe supplémentaire	feuilles ou graines		
psyllium	75	graines		
romarin	120	feuilles		
sauge officinale	100+50 par coupe supplémentaire	feuilles		
valériane officinale	120	racines		
Autres PPAM				

Tableau 25 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures maraîchères

– source GREN, 2012 et arelpal 2020

L ÉGUMES				
Cultures		Azote apporté **	Indication de	
		υN _{efficace} /cycle de production/Ha	production	
asperge blanche	année 1	145	16000 griffes	
asperge Dianche	année 2 et +	125		
suite asperge		160	Entre 16000 et 20000 griffes	
suite asperge		170	Entre 20000 et 25000 griffes	
suite asperge		180	Au delà de 25000 griffes	
	plein champ	220	25 à 30 (T/Ha)	
aubergine (arelpal 2020)	sous-abris	465	22 à 24 semaines de culture ***	
betterave potagè	re	150		
bette		200		
carde		200		
	industrielle	200		
carotte	primeur (botte)	200		
	normale	150	Pour 60-80t/an	
céleris branche		300		
céleris rave		210	50 à 80 (T/Ha)	
	été	320	24000 plants /Ha	
choux-fleurs	automne	210	12000 à 14000 plants/ Ha	
	hiver	250	11000 à 12000 plants/ Ha	
choux à choucroi	ute	200		
concombre sous serres (arelpal 2020)		450	28-30kg/	

		Légumes		
Cultures		Azote apporté ** uN _{efficace} /cycle de production/Ha	Indication de production	
			m2/22semaines	
courgette		300	60 à 100 (T/Ha)	
échalion		160		
échalote		150		
épinard	d'hiver	250		
	d'été	200		
Fève fraîche et pe	etit pois précoce	60		
fenouil		150		
	flageolet	190		
	gros haricot	180		
haricot	haricot vert	160		
	demi- secs variété locale	190		
lentilles		0	1.7 (T/Ha)	
	botte	120	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
navet	non botte	90		
	garde	150		
oignon	primeur / botte	150		
panais	pillion / source	100		
persil		150		
petits pois / pois	légume	0 (30 en cas de récolte mécanique)		
	primeur / été	285	50 à 80 (T/Ha)	
poireau	automne / hiver	190	50 à 80 (T/Ha)	
			21-22 semaines de	
poivron sous serr		325	culture***	
	primeur	175		
pomme de terre	primeur de Noirmoutier	Voir tableau 25 bis ci-dessous		
potiron		Dose balai en attente d'élément		
radis		110	17 (T/Ha)	
rutabaga		100		
	laitue	120	400 à 450 gr/tête	
	scarole	160	50 à 70 (T/Ha)	
	chicorée	160	50 à 70 (T/Ha)	
	chioggia	160	50 à 70 (T/Ha)	
	iceberg	140		
salades	romaine	120		
	pain de sucre	140		
	jeunes pousses globales	140		
	mâche	120	5 à 10 (T/Ha)	
	autres	120		
tomates sous seri	re chauffée ou froide		28-32 semaines de	
(arelpal 2020)	2 3	510	culture ***	
tomate plein champs ctifl 2012				
	mps ctifl 2012	150	60T	

^{*} Référence : « Fertilisation des légumes frais de plein champ », Chambre d'agriculture de Bretagne, Guide pratique 2008

Légumes				
Cultures	Azote apporté **	Indication de		
Cultures	uN _{efficace} /cycle de production/Ha	production		

^{**} Dose maximum pour le rendement ou le nombre de semaines de cultures indiqués. A adapter le cas échéant (\pm 10-20 uN/semaine de culture)

Tableau 25bis - Dose maximum Pomme de terre de Noirmoutier

- Source : Coopérative La Noirmoutier

Cultures	Dates de mise en place	Dates de récolte	Azote à apporter à la mise en place de la culture		Apport en cours de culture	Tonnage moyen
			MO < 2%	MO > 2%		
Abris froid+bâche	Déc-Jan	mi-Mars	inf ou égale à 100 U le besoin est validé par un reliquat azoté	inf ou égale à 80 U le besoin est validé par un reliquat azoté	0	15-20
Petite chenille+bâche	Jan	Avril-Mai	150-175	130-160	0	20-30
Bâche billon/billon+bâche grde largeur	Jan	Avril-Mai	140-175	140-170	0	30-35
Bâche 500 trous			175	160-175	0	40-50
voile tissé			175	160-175	0	40-50
plein champ	Mars	15 Aout	170	150	30	50-60
			Le fractionnement doit être privilégié en sol sableux pour réduire les pertes par lessivage			

Tableau 26 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures porte-graine « petites graines »

- source FNAMS, 2022

Groupe d'espèces porte-graine	Famille botanique	Espèce porte-graine	Dose plafond (kg/ha)
Fourragères	Poacées	Ray-grass anglais	170
		Ray-grass d'italie	120 (hors précoupe de printemps)
		Fétuque élevée	160
		Fétuque rouge	150
		Dactyle	190
		Ray-grass hybride	120 (hors précoupe de printemps)
		Avoine rude	150
		Fétuque ovine	150
		Fétuque des prés	160
		Brome	160
		Pâturin des prés	80
		Fléole des prés	160
	Brassicacées	Chou fourrager	125
		Radis fourrager	150
Betterave sucrière industrielle et fourragère	Chénopodiacée	Betterave sucrière	280
Potagères	Alliacées	Oignon - plantation automne	150
		Oignon - plantation printemps	110

^{***} Semaines de culture : entre la plantation et la fin de récolte

	Poireau	140
	Echalote	150
	Ciboule/Ciboulette	90
Apiacées	Carotte (type Nantaise)	140
	Persil	140
	Aneth	140
	Coriandre	140
	Fenouil	140
	Panais	140
	Céleri	140
Astéracées	Chicorée Witloof (semis direct)	160
	Chicorée à feuille	160
	Laitue	130
	Cardon	140
Brassicacées	Chicorée Scarole / Frisée	160
	Radis (type rond-rouge)	150
	Choux	125
	Navet	150
	Cresson alénois	110
	Roquette	150
Chénopodiacées	Betterave rouge	200
·	Epinard	120
	Poirée	280
Cucurbitacées	Courge – Courgette	200
	Concombre	120
	Cornichon	120
	Melon	120
	Citrouille - Pâtisson	120
Valérianacée	Mâche	110

Tableau 26 bis : Besoin en azote des cultures porte-graine à « grosses graines » - source FNAMS 2022

Les cultures porte-graine dites à « grosse graines » réalisent un cycle de production similaire aux cultures de consommation et ne présentent donc pas de spécificités vis-à-vis de la fertilisation azotée.

Groupe d'espèces porte-graine	Espèce porte- graine	Références du besoin en azote
Céréales	Céréales à paille sauf le blé hybride	Se reporter aux références établies pour les céréales à paille en production consommation dans le tableau 3 de cet arrêté.
	Blé hybride	Pour calculer le besoin en azote de la culture en production de semences, la référence de rendement à utiliser est le rendement de la lignée mâle.
Potagères à « grosses graines »	Haricot	Se reporter à la référence établie en légumes d'industrie pour le haricot type flageolet / haricot blanc sec dans le tableau 25 de cet arrêté.
	Pois	Se reporter à la référence établie en légumes d'industrie pour le pois potager dans le tableau 25 de cet arrêté.

Tableau 27 – Dose maximum d'azote efficace pour les cultures de pépinière

– source Bureau Horticole Régional, 2012

cultures de pépinière	dose maximale azote efficace kg	cycle cultural	facteurs de variation
Jeunes plants repiqués	200	1,5 an	selon espèces, densité
Peupliers	150	3 ans	
Semis résineux	110	1 an	
Semis résineux 2 ans	120	2 ans	
Semis feuillus	150	1 an	selon espèces
Arbustes d'ornement	180	pluri annuel	selon espèces, densité
Conifères d'ornement	130	pluri annuel	
Scions fruitiers	140	2 ans	selon espèces, densité
Quenouilles	120	3 ans	selon espèces
Tiges fruitières	150	4 / 5 ans	selon espèces
Tiges ornement	180	4 ans et plus	selon espèces
Arbres et tiges transplantés	250	4 ans et plus	Selon espèces, forme et taille de la plante
Rosiers 1ère année	120	1 an	
Rosiers 2ème année	150	1 an	
Plantes vivaces diverses	180	1 an	selon espèces, densité
Plantes vivaces (iris, hémérocales, pivoine)	150	1 à 1,5 an	selon espèces, densité
cultures de fleurs coupées	dose maximale azote efficace kg	cycle cultural	facteurs de variation
FC Type chrysanthèmes	120	1 an	
Bulbes et autres Fleurs coupées(FC)	300		selon espèce, densité
Muguet griffe à forcer	230	pluri annuel	1 année de culture
Muguet griffe à forcer	130	pluri annuel	2 années de culture
Muguet fleurs coupées	280	pluri annuel	1 année de culture
Muguet fleurs coupées	180	pluri annuel	2 années de culture
Muguet fleurs coupées	250	pluri annuel	3 années de culture
Muguet fleurs coupées	250	pluri annuel	4 années de culture
Muguet fleurs coupées	250	pluri annuel	5 années de culture
Hortensia en vert	135	6/7 mois	sol mobilisé sur 1 an
cultures de potées fleuries au sol	dose maximale azote efficace kg	cycle cultural	facteurs de variation
Chrysanthèmes Toussaint	230	4-6 mois-3 mois en extérieur	
Hortensia en vert	200	6/7 mois	sol mobilisé sur 1 an

Tableau 28 - Dose plafond pour autres cultures

source GREN, 2012 -2013

Cultures		Dose plafond / cycle de production / ha						
Culture dérobée		se référer aux plan d'action régional du 16/07/2018 art. 2 III 2b Pour les dérobées en interculture longue, voir tableau 29						
CIPAN		se référer au plan d'action régional du 16/07/2018 art. 2 III 2a						
tabac		30 0 uN _{efficace}						
Soja **		0 (sauf cas particulier d'échec de nodulation : 120)						
	Pois protéagineux	20 uN _{efficace}						
	Vesces	20 uN _{efficace}						
	Pois de printemps	20 uN _{efficace}	Cette valeur					
	Fèves **	20 uN _{efficace}	plafond est possible en					
Légumineuses	Pois d'hiver	20 uN _{efficace}	tant que					
	Autres protéagineux	20 uN _{efficace}	« starter »					
	Protéagineux fourragers	20 uN _{efficace}						
	Lupin doux	20 uN _{efficace}						
	Luzerne*	200 kg N organique total						

<u>*Cas particulier de la luzerne</u>: Les épandages sur luzerne sont autorisés à hauteur de 200kg d'azote organique total par ha et par campagne culturale. Ce plafond permet d'apporter d'autres éléments fertilisants importants sur cette culture comme le Phosphore, le Potassium, le Soufre, etc.

La brochure Corpen d'avril 1999 indique que lorsqu'une luzerne est exploitée en fauche, l'azote atmosphérique fixé par les bactéries symbiotiques et l'azote minéral du sol fixé par les racines sont exportés ce qui réduit les risques de fuites de nitrates.

Les légumineuses pérennes à enracinement profond re-exportent en effet par leur partie aérienne une fraction importante de l'azote minéral disponible.

Toutefois, Il est nécessaire de prendre en compte les recommandations suivantes :

- période d'épandage : quelques jours après la coupe et avant la repousse des plantes ;
- ne pas épandre avant la dernière coupe ;
- lors de la dernière année d'exploitation, il est recommandé de ne pas épandre sur les deux dernières coupes avant retournement ;
- Lors de l'installation de la culture suivante le synchronisme retournement-installation de la culture suivante est essentiel pour réduire les fuites d'azote minéralisé ;
- Les apports sont fortement déconseillés en période de forte sécheresse (été) ou en automne (forte minéralisation du sol).

^{**} les modalités de fertilisation des haricots (vert et grain), pois légume, soja et fèves sont précisées à l'annexe I – III c) du PAN

Annexe 5 : Fertilisation des cultures dérobées en interculture longue

Tableau 29 – Dose d'azote efficace pour les cultures dérobées en interculture longue

- Source GREN - 2020

Le tableau ci-dessous présente les doses d'azote efficace recommandées par le GREN à l'issue d'un calcul de dose simplifié. L'utilisation de toute autre valeur devra être justifiée par un calcul de dose établi par un outil labellisé.

La fertilisation pratiquée à l'automne devra respecter les plafonds prévus par le PAR6 de 50 kg d'azote efficace et 100 kg d'azote total, même en cas de récolte à l'automne.

Le total des apports organiques <u>avant et sur la dérobée pendant toute la durée de son implantation</u> devra respecter le plafond de 70 kg d'azote efficace par ha prévu par le PAN6.

Dose d'azote efficace sur les cultures dérobées (Prairie valorisée avant destruction, couvert végétal récolté, méteil, culture intermédiaire à vocation énergétique...) récoltées avant l'implantation d'une culture de printemps

	. . ,	•						
Période de récolte	Récolte unique	mars / début avril o automne et mars	u double récolte	Récolte unique fin avril / mai ou multiples récoltes automne et avril/mai				
Objectif de rendement	moins de 3,5 t/ha	de 3,5 à 4,4 t/ha	de 4,5 à 5,4 t/ha	de 5,5 à 6,4 t/ha	de 6,5 à 9 t/ha	Plus de 9 t/ha		
Graminée pure ou moins de 20 % de légumineuse à l'implantation	60	90	105	115	125	150		
Graminée et légumineuse à l'implantation entre 21 et 40 %	35	55	60	70	75	85		
Graminée et légumineuse à l'implantation entre 41 et 60 %		35	35	40	40	45		
Graminée et légumineuse à plus de 61 % à l'implantation								

Les doses de ce tableau sont exprimées en azote efficace et peuvent être apportées sous forme d'engrais minéral ou de produits organiques en utilisant Le tableau 14-Bis de coefficient d'équivalence-engrais. Les cases grisées correspondent aux situations où une fertilisation minérale est déconseillée

Le taux de légumineuse s'entend en prorata de la densité à l'implantation. Il conviendra d'ajuster la fertilisation, en particulier si la proportion de légumineuse a significativement évolué, par rapport à l'équilibre visé à l'implantation

Ces conseils sont destinés à une valorisation fourragère de la production.

Dans le cas d'une autre utilisation (paillage, valorisation dans un méthaniseur...), la dose préconisée devra être réduite de 25 %

Annexe 6: Exemple de suivi des rendements moyens des parcelles de l'exploitation

Cet exemple de suivi est une proposition ; l'exploitant a toute latitude pour mettre en place un suivi des rendements par îlot cultural pour déterminer l'objectif de rendement.

Rendement moyen (1)	Il est calculé prioritairement sur la base des valeurs constatées sur l'exploitation pour la culture ou la prairie considérée et, si possible, pour des conditions comparables de sol. Le calcul est réalisé sur la base des 5 derniers rendements de l'exploitation, desquels les deux extrêmes sont retirés. On obtient un rendement moyen sur les trois valeurs restantes. A partir de l'estimation de ce rendement moyen des parcelles de l'ensemble de l'exploitation, il convient ensuite de le moduler selon la productivité de chacune d'entre elles.										
Exemple	J'ai observé sur la parcelle les rendements en blé suivants: 80 qx, 72, 70, 65, 82. On enlève les deux extrèmes : 65 et 82 qx. La moyenne sera donc de : (72 + 70 + 80)/3 = 74 quintaux Si pour une parcelle de même type, je n'ai pas de référence, je peux utiliser cette référence de 74 qx.										
	llots PAC (2)	1	1								
	` '	Champ	Champ								
	Sous parcellaires	du bas	du haut								
	Surface	2,5	3								
	Type de sol										
	Profondeur du sol										
	Maïs ensilage	12	14								
	Maïs grain										
	Blé	70	78								
	Triticale										
Rendement moyen	Orge										
observé sur la parcelle ou sur une parcelle de même typologie	Colza	35	32								
	Prairie temporaire	8	7								

⁽¹⁾ Il ne s'agit pas ici d'estimer un rendement potentiellement atteignable les bonnes années, mais bien d'indiquer un rendement moyen réaliste

Suivi des rendements de prairies : L'exploitant peut soit effectuer un suivi de rendement à la parcelle comme ci-dessus, soit prendre les valeurs par défaut du tableau 17 partie b ou partie c en annexe 3-3.

⁽²⁾ Ilot PAC : vous pouvez regrouper des ilots PAC de caractéristiques identiques dès lors que ceux-ci ont des surfaces inférieures à 1 ha. Dans ce cas la case à renseigner comportera la liste des ilots concernés (ilots 1 et 5 par exemple)

Annexe 7: Recommandations du GREN

Le suivi des rendements moyens des parcelles de l'exploitation peut être réalisé à la convenance de l'exploitant; les éléments utilisés doivent être accessibles sur l'exploitation avec le plan de fumure pour justifier de l'objectif de rendement. Une proposition de document de suivi est présentée en annexe 6.

Harmonisation avec les régions voisines : Mh (minéralisation de l'humus)

Une différence significative du niveau de la restitution de la matière organique a été notée avec la Bretagne. INRA-ARVALIS ont explicité cette différence (cf compte rendu (Vertés, Bodilis, Cohan) Ainsi, dans des conditions de sol se rapprochant de certains contextes rencontrés en Bretagne (niveau élevé à très élevé de matière organique en particulier), les restitutions sont comparables aux indications du GREN Bretagne.

L'équilibre de la fertilisation, qui se calcule à l'échelle d'un cycle pour une culture, doit être complété par un travail d'adaptation des systèmes de production afin de prendre en compte l'ensemble de l'azote présent dans l'exploitation.

En attendant un travail spécifique sur le sujet, le présent arrêté préconise dès maintenant les recommandations de base suivantes qui visent à réduire les excès de nitrates restant dans le sol après la culture principale :

- Privilégier la culture de colza ou l'implantation d'une CIPAN ou d'une prairie après une culture de céréales dont les rendements ont été largement inférieurs aux attentes afin d'utiliser l'azote en excès;
- Éviter de retourner une prairie à l'automne sauf dans le cas d'une implantation de culture d'automne (sachant que le retournement de prairies de plus de 6 mois est interdit du 1^{er} octobre au 1^{er} février, sauf en cas d'implantation d'une céréale d'automne avant le 1^{er} novembre);
- Ajuster la dose prévisionnelle estimée en fonction des conditions climatiques de l'année et de l'état de nutrition azotée de la culture avec un outil de pilotage ;

Pour l'analyse obligatoire des effluents, et l'usage (Tableau 13) des teneurs en azote des effluents, un contrôle de cohérence peut être effectué avec les volumes d'effluents produits sur l'exploitation et le bilan CORPEN (cheptel * norme CORPEN).

Annexe 8: Glossaire

Abréviations

CAU: Coefficient Apparent d'Utilisation de l'engrais

CIPAN: Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

CIVE: Culture Intermédiaire à Vocation Energétique

COMIFER: Comité Français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée

CORPEN: Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

DRAAF: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

GREN: Groupe Régional d'Expertise Nitrates

MS: Matière Sèche

N: azote

PAR: Programme d'actions régional nitrates

PAN: Programme d'actions national nitrates

PPAM: Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

PPF: Plan Prévisionnel de Fumure

PRO: Produits Résiduaires Organiques

RMP: Rendement Moyen des Prairies

RSH: Reliquat Sortie Hiver

SAU: Surface Agricole Utile

SPE: Surface Potentiellement Epandable

SPNE: Surface Potentiellement Non Epandable

UGB: Unité Gros Bétail

VL: Vache laitière

Définitions

Azote efficace: somme de l'azote présent dans un fertilisant azoté sous forme minérale et de l'azote sous forme organique minéralisable pendant le temps de présence de la culture en place ou de la culture implantée à la suite de l'apport.

Coefficient Apparent d'Utilisation de l'engrais (CAU) : représente la part de l'azote apportée à la prairie qui est apparemment absorbée par l'herbe (par rapport à l'herbe sans engrais).

Coefficient d'équivalence engrais : représente le rapport entre la quantité d'azote apportée par un engrais minéral et la quantité d'azote total apportée par le fertilisant organique permettant la même absorption d'azote que l'engrais minéral. Il est différent selon qu'il est calculé pour l'ensemble du cycle cultural ou uniquement pour une partie de ce cycle.

Culture dérobée : culture présente entre deux cultures principales, dont la production est exportée ou pâturée.

Dose pivot: dose déterminée par situation culturale type et par espèce cultivée par analyse fréquentielle de collections de courbes de réponse à l'azote. C'est une dose à partir de laquelle on peut faire des ajustements en plus ou en moins. Elle exige donc des règles d'ajustement, dose X + ou - Y, diminuer ou augmenter de Y si telle condition (climat, variété, sol ...). Une dose pivot peut s'accompagner de règles d'ajustement.

Dose plafond : dose maximum issue de références tirées d'expérimentations au champ, à ne pas dépasser. Elle laisse le libre choix d'épandre des doses plus faibles.

Dose Fourchette: définit le segment dans lequel se situe la dose pivot. Le maximum de la fourchette correspond à la dose plafond (cf. ci-dessus).

Dose balai : dose d'azote efficace maximum, soit 210 u en Pays de la Loire, à utiliser pour les cultures non mentionnées dans l'arrêté.